

République de Guinée
Travail – Justice – Solidarité

MINISTERE DELEGUE A L'ENVIRONNEMENT, AUX EAUX ET FORETS OFFICE GUINEEN DES PARCS ET RESERVES	Projet GoWomer
---	-----------------------

PLAN QUINQENNAL DE GESTION DU SANCTUAIRE DE FAUNE DES ILEES DE LOOS
(2016- 2021)

Conakry, novembre 2016

TABLE DES MATIERES

Chapitre I. Localisation et limites	11
Chapitre II. Les engagements politiques pour la conservation de la Diversité Biologique en Guinée	12
2.1. Les Engagements sur le Plan sous régional et International	12
2.2. Gouvernance des aires protégées en Guinée	14
2.2.1. Droit guinéen de l'environnement	14
2.2.2. Institutions gouvernementales	15
2.3. Evolution historique :	16
2.4. Cadre socio politique général de la Guinée	17
Chapitre III. Caractéristiques physiques de l'amp:	19
3.1. Climat	19
3.2. Végétation	19
3.3. Sols	19
3.4. Hydrographie	20
3.5. Relief :	20
4.1. Evaluation des habitats et leurs évolutions	21
4.2. Evaluation des espèces animales et végétales	21
5.1. Historiques des communautés locales	22
5.2. Population : Densité et répartition	22
5.3. Activités socio -économiques	23
7.1. Les Objectifs	28
7.1.1-Objectifs globaux	28
7.4. Stratégie de gestion du projet	29
7.5 Description des activités	31
7.6. Analyse du cadre logique	36
7.7. Planification des activités	48
8.1 Aspects sociaux	52
8.2 Aspects environnementaux	52
8.3 Monitoring de la diversité biologique	53
8.4. Surveillance	53
8.5 Schéma d'aménagement éco touristique	53
Chapitre I. Localisation et limites	11
Chapitre II. Les engagements politiques pour la conservation de la Diversité Biologique en Guinée	12
2.1. Les Engagements sur le Plan sous régional et International	12
2.2. Gouvernance des aires protégées en Guinée	14
2.2.1. Droit guinéen de l'environnement	14
2.2.2. Institutions gouvernementales	15
2.3. Evolution historique :	16
2.4. Cadre socio politique général de la Guinée	17
Chapitre III. Caractéristiques physiques de l'amp:	19
3.1. Climat	19
3.2. Végétation	19

3.3. Sols _____	19
3.4. Hydrographie _____	20
3.5. Relief : _____	20
Chapitre IV. Caractéristiques Biologiques et Ecologiques de l'amp _____	21
4.1. Evaluation des habitats et leurs évolutions _____	21
4.2. Evaluation des espèces animales et végétales _____	21
Chapitre V. Caractéristiques socio –économiques et culturelles des populations locales _____	22
5.1. Historiques des communautés locales _____	22
5.2. POPULATION : DENSITE ET REPARTITION _____	22
5.3. ACTIVITES SOCIO -ECONOMIQUES _____	23
Chapitre VI. Enjeux de la conservation des ressources de l'amp _____	27
Chapitre VII. Cadre logique _____	28
7.1. LES OBJECTIFS _____	28
7.1.1-OBJECTIFS GLOBAUX _____	28
7.4. STRATEGIE DE GESTION DU PROJET _____	29
7.5 DESCRIPTION DES ACTIVITES _____	31
7.6. ANALYSE DU CADRE LOGIQUE _____	36
Indicateurs objectivement vérifiable _____	36
Source de vérification _____	36
Responsable direct _____	36
Partenaires _____	36
Hypothèse _____	36
7.7. PLANIFICATION DES ACTIVITES _____	48
Chapitre VIII. Système de suivi et d'évaluation _____	52
8.1 ASPECTS SOCIAUX _____	52
8.2 ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX _____	52
8.3 MONITORING DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE _____	53
8.4. SURVEILLANCE _____	53
8.5 SCHEMA D'AMENAGEMENT ECO TOURISTIQUE _____	53

Liste de Figure et Tableaux.

FIGURE 1 : UNITE D'OCCUPATION DE L'ARCHIPEL DES ILES DE LOS	11
TABLEAU 1: DONNEES DE LA POPULATION PAR SECTEUR.	23
TABLEAU 2 : DESCRIPTION DES DIFFERENTES ACTIVITES.	31
TABLEAU 3 : TABLEAU D'ANALYSE DETAILLEE DU CADRE LOGIQUE.	36
TABLEAU 4 : CHRONOGRAMME DES ACTIVITES DU PLAN DE GESTION DES ILES DE LOOS.	48
TABLEAU 5 : BUDGET PREVISIONNEL DU PLAN DE GESTION DES ILES DE LOOS.	57

Acronymes

MDEEF : Ministère Délégué à l'Environnement aux Eaux Et Forêts

OGUIPAR : Office guinéen des Parcs et Réserves

AMP : Aire Marine Protégée

DNDAP : *Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées*

WWF: *World Wide Fund for Nature.*

CSRP : Commission Sous – Régionale des Pêches

PRCM : Programme Régional de Conservation Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest.

RAMPAO : Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest

CITES : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction.

AME : Accords Multilatéraux sur l'Environnement

CCLME : Grand Ecosystème Marin du Courant de Canaris

GEM-CG : Grand Ecosystème Marin du Courant de guinée

CMS : Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices

CERESCOR: Centre de Recherche Scientifique de Conakry Rogbanè

CNSHB: Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura

DNEF: Direction Nationale des Eaux et Forêts

ONG: Organisation Non Gouvernementale

UGAN: Université Gamal Abdel Nasser

CGRN : Comité de gestion des ressources Naturelles

IEC : Information, Education, Communication

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Résumé

L'écosystème côtier et sa biodiversité sont d'une importance pour la survie des populations guinéennes en général et côtières en particulier. En Guinée comme dans de nombreuses régions du globe, les problèmes économiques liés entre autres à l'explosion démographique ont provoqué une forte concentration des populations dans la zone côtière à cause des multiples activités génératrices de revenu qui s'y pratiquent. Ainsi, il en découle une surexploitation des ressources biologiques du littoral entraînant une réelle dégradation de cet écosystème fragile.

Pour une meilleure conservation in situ de la biodiversité dans certains sites sensibles de la zone côtière guinéenne et garantir à terme non seulement l'approvisionnement de la population guinéenne en produits halieutiques et aussi de protéger durablement l'avifaune et certaines autres espèces considérées menacées comme les tortues marines, les raies et requins, etc. ; l'Office guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAR) a initié la création de trois AMP dont celle des îles de Loos. Distant de 7Km de la terre ferme, se compose de six (6) îles dont trois sont habitées : Kassa dérive du mot portugais (Casa) que l'on aperçoit au large de Conakry dans l'océan atlantique constitue un quartier de la commune de Kaloum ; à l'opposé de Kassa se trouve l'île Room puis Fotoba. Les îles, blanche, Corail et Cabri sont inhabitées. Elles sont situées au sud-ouest de la presqu'île de Kaloum entre les 9° 26' et 9° 31' latitude nord 13° 44' et 13° 31' longitude ouest.

Les Objectifs globaux visés par le classement de cet archipel en AMP sont :

- Assurer la Conservation de la Diversité Biologique
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales

Les activités au nombre de 38 permettront d'aboutir aux sept (7) résultats visés par ces objectifs.

Le projet sera réalisé en cinq (5) ans et son coût global est de**12 472 717 664 GNF** soit

1 663 029 \$

INTRODUCTION

L'espace côtier guinéen est reconnu être parmi les plus riches de la sous région. Dans l'ensemble, il est caractérisé par la présence de plages sableuses, d'îles, de vastes étendues de plaines, avec une végétation luxuriante de forêts de mangrove qui constituent des frayères, des éclosiers et des niches pour une gamme variée d'espèces de poissons, de crevettes, de mollusques, etc. Malgré ces atouts, il est soumis à de multiples contraintes liées non seulement au climat mais aussi aux pressions anthropiques sévères qui se traduisent par une réelle dégradation de l'environnement voir la diminution des espèces.

Ces contraintes ont pour cause, la croissance démographique, l'industrialisation, la pollution des eaux par les chalutiers, l'urbanisation anarchique, l'exploitation abusive des forêts et le développement des pratiques non durables de l'exploitation des ressources halieutiques.

Les pratiques nationales d'utilisation des habitats côtiers se confondent aux principales activités socioéconomiques qui s'y déroulent (l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des ressources forestières, la pêche, la saliculture, l'exploitation minière, les différents aménagements, l'urbanisation, le tourisme, la pollution des eaux, etc.).

Dans le domaine de la protection de l'environnement côtier et de la conservation de sa diversité biologique, plusieurs actions ont été entreprises par le gouvernement guinéen pour assurer une utilisation durable des ressources vivantes marines et côtières. Parmi les plus importantes on peut citer: l'élaboration de documents politiques et juridiques, la création de sites Ramsar, la création d'aires marines protégées; la mise en défens d'habitats sensibles, la restauration de quelques aires dégradées, etc. Il existe aussi des structures traditionnelles de gestion des ressources marines et côtières ainsi que des connaissances et pratiques incarnant les modes de vie des populations locales qui contribuent à la conservation et aux choix du mode d'utilisation des ressources vivantes. Un réseau national d'aires protégées composé d'une quarantaine de sites représentant 7% du territoire national est créé. Ces sites couvrent les quatre grands groupes d'écosystèmes du pays (écosystèmes terrestres, écosystèmes des eaux douces, écosystèmes côtiers et marins, et écosystèmes insulaires). En vue de satisfaire les engagements de la Guinée relatifs à la convention sur la diversité biologique notamment le programme de travail sur les aires protégées, une stratégie nationale assortie d'un programme cadre décennal (2008 – 2017) de gestion durable du réseau guinéen d'aires protégées est formalisé.

Pour garantir à terme non seulement l'approvisionnement de la population guinéenne en produits halieutiques et aussi de protéger durablement l'avifaune et certaines autres espèces considérées menacées comme les populations de tortues marines, de raies et requins; l'Office guinéen des Parcs et Réserves(OGUIPAR) a initié la création de trois Aires Marines Protégées (AMP) au niveau des îles de Loos, et de Alcatraz et celle du Kapatchez étant en voie de création. Ces AMP sont parmi tant d'autres des sites de repos, de reproduction, de croissance pour les juvéniles et des couloirs de migration pour beaucoup d'organismes marins et côtiers.

Le présent plan de gestion entre ainsi dans le cadre de la protection des habitats côtiers et la conservation de la diversité biologique marine et côtière.

Contexte et enjeux de l'AMP

La conservation de la diversité biologique des îles de Loos apparaît comme une priorité si l'on veut garantir à terme non seulement l'approvisionnement en produits halieutiques de la ville de Conakry, mais aussi protéger durablement l'avifaune et les populations de tortues marines qui y trouvent un habitat comme site de repos, de reproduction et de croissance pour les juvéniles.

Dès lors, il devient important de mettre en place un cadre favorable et associant toutes les parties prenantes identifiées actuellement sur la zone : populations locales et élus locaux, usagers et consommateurs des ressources, société civile, associations coopératives, Etat, institutions de recherche scientifique et technique, institutions de financement, secteur privé, etc.

D'où l'intérêt de la mise en place de mesures de gestion concertée en vue de la formulation et de la mise en œuvre d'un plan de gestion participatif qui prenne en compte : i) l'état actuel de la diversité biologique et des écosystèmes en cause ; ii) les activités d'utilisation des ressources et de valorisation touristique qui y sont menées ; iii) les intérêts de tous les acteurs.

La prise de conscience actuelle des populations face aux problèmes majeurs qui se posent aux îles, et par conséquent leur existence, constitue la véritable base sur laquelle doit se reposer la démarche consensuelle. Pour y arriver, le projet mettra à profit cet engagement fort des élus locaux (représentants légitimes des populations) et de l'Etat, pour engager une planification participative de l'ensemble du processus : collecte des données de base, analyse et validation des résultats, élaboration du zonage et indication des activités prioritaires par zone, formulation et validation du plan de gestion, recherche de financements pour la mise en œuvre du plan concerté.

Des missions de consultation seront mobilisées à cet effet et celles ci seront soutenues par des acteurs locaux. Egalement, des ateliers / réunions participatifs et techniques seront organisés en vue de partager les informations et les décisions.

Le présent projet vise : i) le lancement du processus de recherches de financement pour la mise en œuvre du plan de gestion ; ii) l'acquisition de financements en vue de la mise en œuvre du plan de gestion concerté au travers de mesures actives dans le Sanctuaire de faune de îles de Loos, zone classée comme site Ramsar en 2000. Avec la création de l'AMP, l'extension du Sanctuaire a pris en compte l'ensemble de l'archipel des îles de Loos qui compte trois îlots (blanche 8,75ha, cabri 0,65ha et corail 3,75 ha) non habités et trois îles (Kassa, Room et Tamara) habitées.

Les objectifs de classement ont été à l'origine :

- Pour l'île blanche : la réadaptation à la vie sauvage de chimpanzés ayant été gardés en captivité ;
- Pour l'îlot cabri : la protection des tortues marines.
- Pour l'île corail : le repeuplement naturel par certaines espèces d'oiseaux marins qui y vivaient autrefois.
- Pour les 3 îles : La protection des zones de frayères, des éclosiers et des niches pour une gamme variée d'espèces de poissons, de crevettes, de mollusques, etc. et la préservation des ressources forestières.

La zone a été érigée comme Sanctuaire de faune à travers la Loi L/92/0354/CTRN du 3 septembre 1992 et promulguée par le Décret N° 92/236/PRG/SGG du 3 septembre 1992.

Les principales menaces qui pèsent sur ce sanctuaire sont les suivantes :

- La pêche abusive avec prélèvement d'espèces protégées (tortues, raies et requins) ;
- La pollution des eaux (débits de filets des pêcheurs, le vidange du fuel des bateaux et la collecte des produits forestiers non ligneux, palmistes, écorces, racines et feuillages, etc.).

Depuis l'érection de ce sanctuaire, force est de constater que peu de mesures de gestion avaient été entreprises en raison de la faiblesse des ressources de l'Etat ainsi que de la faible attention que les partenaires au développement avaient porté au site.

En perspective de ces mesures, la création d'un Ministère en charge de l'Environnement (depuis octobre 2004) avec en son sein, la Direction Nationale de la Diversité Biologique et des Aires Protégées (DNDAP), a permis l'affectation en mars 2006, de deux cadres de l'administration (comprenant un Conservateur et un Chargé du Suivi écologique et de la surveillance) pour l'appui à la mise en place effective des mesures de protection et de gestion. Ce qui constitue une preuve réelle de la volonté politique de l'Etat de gérer la diversité biologique des îles de Loos.

Chapitre I. Localisation et limites

A la façade occidentale de Conakry se trouve dans l'océan atlantique l'archipel des Iles de Loos (voir photo 1).

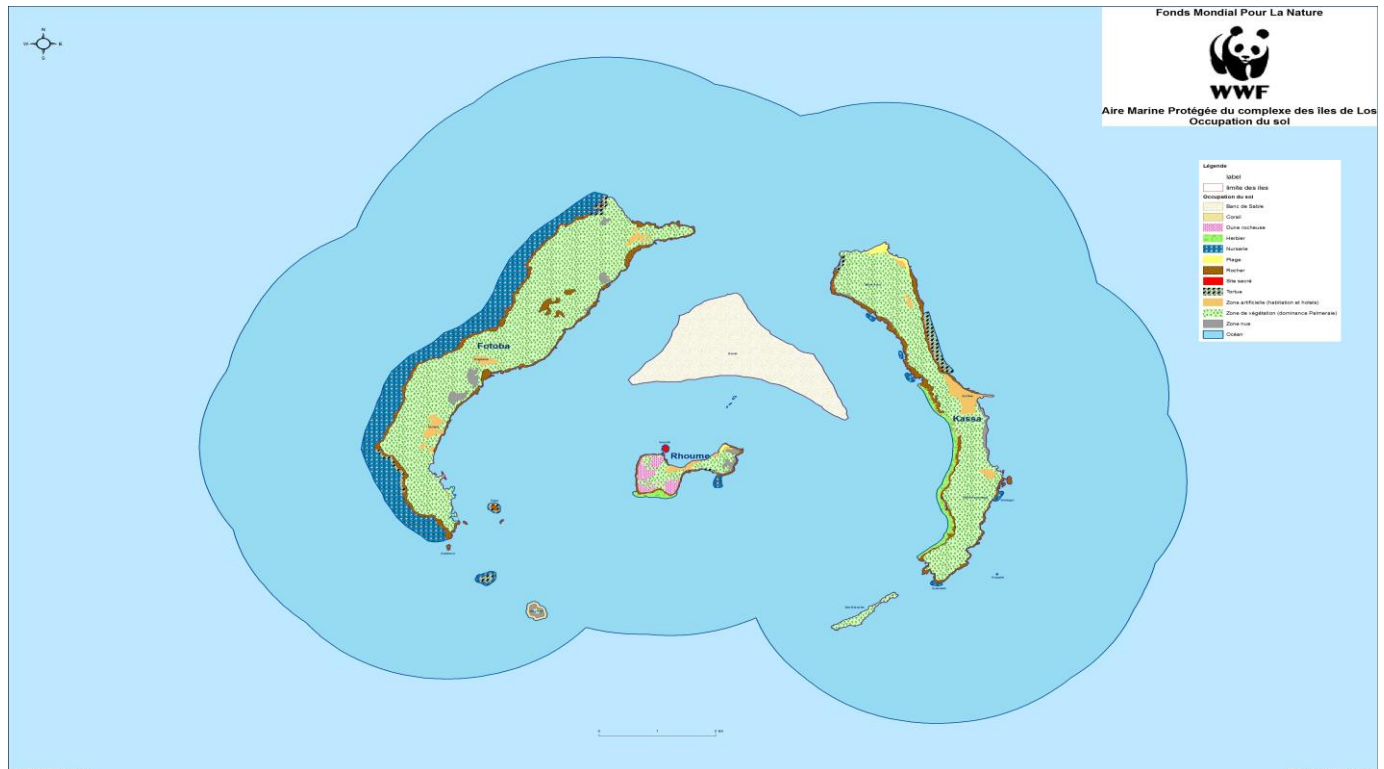


Figure 1 : Unité d'occupation de l'archipel des îles de Loos

Elle est située entre 9 degré 25' et 9 degré 31' de latitude Nord, 13 degré 31' et 13 degré 44' de longitude Ouest.

- Les Iles de Loos constituent un ensemble d'îles harmonieusement disposées à une distance de 5 km environ au Sud Ouest de la presqu'île de Kaloum.
- Les îles de Kassa, Tamara et Room sont habitées et constituent l'essentiel de cet ensemble. Quant aux îlots de Corail, de la bouteille, de Cabris et de Blanche, elles sont inhabitées.
- Le calme et la fraîcheur aux quels se jouit la beauté des plages ensoleillées, font des îles de Loos un site touristique par excellence.

Une fois à Kaloum, l'île de Kassa est la première qu'on aperçoit. Elle s'étend en arc de cercle sur une longueur de 7 Km environ pour une largeur moyenne de 0,45 km. Elle couvre une superficie de 457 ha dominée à ses extrémités par 2 piques rocheux :

- a) Le pique Nord au sommet orage (Soro), 105 m ;
- b) Le pique Sud au sommet Koromandia 112 m ;
- c) L'île Tamara est la plus importante par sa superficie, 803 ha et la plus éloignée de Conakry. Elle regroupe les villages de Boom, Rogbanè et Fotoba de 13 Km environ.

L'île de Tamara qui s'étend en arc de cercle, reste dominée sur toute sa longueur de 9 Km du Nord au Sud. Il existe un ensemble de sommets qui sont :

- o Le phare de Tamara 96 m ;

- Boom 113 m ;
- L'apparent 120 m ;
- La croix 151 m ;
- Richard 163 m ;
- Ballay 164 m ;

L'île Room est la plus petite des îles habitées (194 ha) malgré ses densités réduites, elle présente un relief accidenté. On note l'existence de deux sommets (61 m et 93 m).

Chapitre II. Les engagements politiques pour la conservation de la Diversité Biologique en Guinée

Au cours de ces dernières années, le gouvernement guinéen a consenti des efforts pour la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique. Ces efforts s'illustrent au niveau institutionnel par la création d'un Ministère Délégué à l'Environnement, aux Eaux et Forêts (MDEEF) avec en son sein l'Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires Protégées (OGUIPAR).

C'est là, une expression de l'engagement politique du Gouvernement à gérer durablement la diversité biologique sur l'ensemble du territoire national et à s'impliquer davantage dans la création et la gestion des aires protégées nationales et transnationales conformément aux recommandations de la Convention sur la diversité biologique et autres instruments juridiques liés, auxquels la Guinée est partie contractante, notamment la CITES et la Convention Ramsar.

La mise en place de ces dispositions par le Gouvernement guinéen pour protéger l'environnement et gérer rationnellement les ressources naturelles répond aux nombreux problèmes environnementaux que le pays connaît présentement.

La préoccupation du Gouvernement en la matière se fait sentir à travers les compétences et rôles administratifs des différentes institutions opérant sur le terrain. Les attributions des départements ministériels et services concernés font participer tous les acteurs intéressés à la protection de l'environnement en assurant au pays un développement qui satisfait les besoins présents sans compromettre ceux des générations futures.

Les opportunités offertes pour la création des AP :

- 1) la mise en œuvre de la Stratégie de conservation et d'utilisation durable de la diversité Biologique ;
- 2) les conditions écologiques et climatiques favorables du pays ;
- 3) la reconnaissance par le cadre légal de l'existence des domaines publics, communautaires et privés, toutes choses qui favorisent la création de tous types d'aires protégées (publics communautaires et privés) ;
- 4) La création d'une institution nationale en charge de la diversité biologique et des aires protégées ;
- 5) L'adoption d'une stratégie de gestion du Réseau Guinéen des Aires Protégées ;

2.1. Les Engagements sur le Plan sous régional et International

La République de Guinée, située en Afrique de l'Ouest à la confluence des deux grands courants marins des canaris et du golfe de Guinée, recèle un patrimoine unique en terme de diversité biologique, notamment dans ses reliques de forêts denses humides classées comme un point chaud (*hotspot*) de la biodiversité par Conservation Internationale et, l'une des 200 écorégions les plus remarquables en terme d'habitats au niveau mondial, du point de vue de l'endémisme et de la richesse en espèces par le *World Wide Fund for Nature* (WWF).

La Guinée est membre de la Commission Sous – Régionale des Pêches (CSRP) et du Programme Régional de Conservation Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). Elle a souscrit au Réseau des Aires Marines Protégées d'Afrique de l'Ouest (RAMPAO).

Elle a ratifié et signé plusieurs accords et traités notamment

Les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)

La Guinée est partie prenante à des nombreux Accords, conventions et traités Régionaux et Multilatéraux sur l'Environnement parmi lesquels on peut énumérer :

- **La Convention sur les Zones Humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)**

Dont l'objectif est d'arrêter l'empiétement progressif et la perte des zones humides pour le présent et le futur, tout en reconnaissant les rôles fondamentaux des zones humides et leur valeur économique, culturelle, scientifique et de loisir.

Adhésion de la Guinée : le 24 Septembre 1992

Les activités menées dans le cadre de cette Convention sont les suivantes :

- Identification et inscription de six (6) sites Ramsar dans le littoral guinéen :

Delta du Konkouré 90 000 ha, Iles Tristao 85 000 ha, Alcatraz 1 ha, Delta Kapatchez 20 000 ha, Rio Pongo 30 000 ha, Iles de Loos 8,75 ha

- **La Convention sur la Diversité Biologique**

Elle a pour objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Ratification par la Guinée : le 7 mai 1993

Les activités menées sont :

- Préparation de la Monographie Nationale, de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- Tenue de la table ronde des bailleurs de fonds le 26 mars 2002 ;
- Mise en place d'un Centre d'échange d'informations sur la diversité biologique ;
- Identification des Besoins en Renforcement des Capacités en matière de taxonomie, de maîtrise des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés locales et de conservation in- situ et ex- situ et d'utilisation durable de la biodiversité ;
- élaboration du 3^{ème} rapport national sur la mise en œuvre de la convention ;
- élaboration du 4^{ème} rapport ;
- élaboration du 5^{ème} rapport en cours

- **Le Protocole de Cartagena sur la prévention des Risques Biotechnologiques**

Ratifié par la Guinée en 2005

Les activités menées sont : i) Elaboration du Cadre National de Biosécurité, ii) information et sensibilisation des acteurs sur les enjeux de la biotechnologie et la biosécurité à travers des ateliers nationaux et régionaux, iii) édition d'un bulletin d'information sur les organismes vivants modifiés.

- **La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (CITES) ou Convention de Washington**

Adhésion de la Guinée : le 20 décembre 1981.

Les activités menées sont : i) inventaire des crocodiles du Nil d'Afrique de l'Ouest ;

ii) inventaire des Perroquets gris en Guinée

Sa mise en œuvre a permis le renforcement de la réglementation relative à la chasse et à l'exploitation des espèces de faune et de flore.

- **La Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) appartenant à la faune sauvage ou Convention de Bonn**

Ratification par la Guinée : le 24 septembre 1992.

Les activités menées sont : i) Mai 2000 : organisation d'un Atelier régional sur la conservation et la gestion des petits cétacés des côtes d'Afrique, ii) 2001 : organisation à Conakry d'un Atelier régional sur la conservation des tortues marines et iii) Mise en œuvre du projet de recherche sur la conservation et la gestion des tortues marines en Guinée.

Sa mise en œuvre a permis aux chercheurs et scientifiques des mammifères marins de développer des stratégies de conservation et de gestion des mammifères marins de la côte atlantique d'Afrique et la création d'un réseau africain de conservation et de gestion.

- **La Convention des Nations Unies sur les changements climatiques**

Elle a pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toutes perturbations anthropiques dangereuses du système climatique.

Ratification par la Guinée : le 7 mai 1993

Les activités menées sont : i) élaboration de la Première Communication Nationale adoptée par Arrêté A/2006/143/PM/CAB du 23 janvier 2006, ii) deuxième Communication Nationale en cours d'élaboration et iii) plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) adopté par Arrêté N°/2007/04305/PM/CAB/SGG/07 du 4 décembre 2007.

La Guinée participe à la mise en œuvre de Programmes régionaux tels:

- le projet Grand Ecosystème Marin du Courant de guinée (GEM-CG) qui évolue au bénéfice de 16 pays dont 9 de la zone côtière ouest africaine
- le projet «aires marines protégées (AMP) »
- les programmes sous régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures de la Gambie, du Niger, du Sénégal, de la Mano).
- les projets et programmes sous-régionaux de gestion intégrée des écosystèmes des eaux intérieures tels le projet de gestion intégrée du massif du Fouta-Djalon, des bassins de la Gambie, du Niger, du Sénégal
- le projet protection du Grand Ecosystème Marin du Courant de Canaris (CCLME)

La Guinée, partie prenante au PRCM est dans le processus de création de quatre aires marines protégées : Tristao, Alcatraz, Kapatchez et îles de Loos).

2.2. Gouvernance des aires protégées en Guinée

2.2.1. Droit guinéen de l'environnement

Le droit guinéen de l'environnement s'est beaucoup développé depuis l'avènement de la deuxième République en 1984. Le code de l'environnement a été promulgué en mai 1987 et ses textes

d'application ont suivi. Plusieurs codes sectoriels sur les ressources naturelles de base ont été adoptés entre 1994 et 1999.

Ces textes juridiques sont renforcés par de nombreux Accords multilatéraux sur l'environnement auxquels la Guinée est Partie. Tout ceci traduit la volonté politique du Gouvernement à s'attaquer aux différents problèmes de dégradation de l'environnement et des ressources naturelles. Toutefois, les instruments juridiques ci-dessus connaissent un faible niveau d'application à travers le pays.

Les causes sont multiples et complexes : faiblesse de l'Etat de droit en Guinée, peu de comportements respectueux de l'environnement de la part des citoyens, absence de contrôle du respect des règles environnementales, absence de sanction des atteintes à l'environnement, etc.

Dans la gestion des aires protégées, la Guinée a instauré quatre types de gouvernance :

La gouvernance étatique, où l'Etat assure le leadership en collaboration avec les acteurs concernés, exemples : le parc national du Haut Niger et celui du Badiar ;

- la gouvernance communautaire où la communauté assure le leadership en collaboration avec tous les acteurs concernés, exemples: l'Air Marine Protégée Tristao ;
- la gouvernance privée où un promoteur privé assure le leadership en collaboration avec tous les acteurs concernés, exemple : le parc de Diwassi;
- la gouvernance mixte où le leadership est assuré par un mandataire désigné par les acteurs associés pour atteindre les objectifs de conservation et de développement durable, exemple : Kapatchez;.

Dans le cas spécifique des îles de Loos, la gouvernance est communautaire où les communautés assurent le leadership en collaboration avec les structures étatiques et les OSC. Les instances de gestion mises en place sont structurées comme suit :

1. Au niveau du secteur, il existe un Comité de gestion des ressources Naturelles (CGRN) où sont représentées les corporations existantes dans les localités (pêcheurs, chasseurs, mareyeuses, etc.) et autres formes d'associations. Parallèlement à cette instance, la structure étatique (unité de conservation) devient membre de droit pour assurer le suivi des objectifs de la conservation.

Il est important de signaler le rôle que jouent les religieux dans la prise de décision et leur application auprès du CGRN.

Les acteurs qui utilisent les ressources naturelles des Îles de Loos qui quittent Kaloum notamment les populations de Boulbinet, Sandervaliah et Manquépas doivent former leur CGRN au même titre que les secteurs des Îles.

2. Au niveau du quartier : les délégués des corporations par secteur seront regroupés au sein d'une instance qui sera appelée CGRN du quartier.

2.2.2. Institutions gouvernementales

Le gouvernement dans le but de protéger l'environnement, gérer rationnellement les ressources naturelles et répondre aux nombreux problèmes environnementaux que le pays connaît a créé le Ministère Délégué à l'Environnement et Eaux et Forêt au sein duquel l'Office Guinéen des Parcs et Réserves (OGUIPAP), la Direction nationale des Eaux et Forêts (DENF), le Centre d'Observation, de Suivi et d'Informations Environnementales (COSIE) pour ne citer que ceux –là.

Pour le cas précis de l'OGUIPAR, sa mission est la conception, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de conservation, d'utilisation durable, de partage juste et équitable des avantages issus de la diversité biologique et de la gestion des aires protégées.

La Guinée est signataire de la Convention de Ramsar depuis 1992. Dans le processus de sa mise en œuvre, l'OGUIPAR a initié l'érection des six (6) sites Ramsar côtiers déjà identifiés en aires marines protégées. Les îles de Loos font partie de cet ensemble.

2.3. Evolution historique :

Partie intégrante de la République de Guinée autrefois appelée île de Kaloum « Kaloum Sourie » ont- été foulées pour la première fois par le navigateur WASCO de GAMA qui, à l'ère des découvertes et inventions du 15^{ème} siècle aborda Kassa en 1498.

En raison de la présence d'énormes idoles en bois (masques faits de bois) qui ont été trouvés sur place, furent baptisés YDOS - DOS ou Idolos ou « îles des idoles »

Ces masques taillés dans du bois aiguisaient la hantise des peuples de lointain en attirant sur nos côtes des caravanes des navigateurs Hollandais et Portugais qui, dans leurs caravanes hasardeuses furent les premiers blancs à prendre contact avec les populations de cette contrée relevant du royaume de BALLE DEMBA SOUMAH roi de Kaporo vers le 14^{ème} et 15^{ème} siècle.

Ce site était le centre d'initiation, d'éducation et de formation de la jeunesse de ce royaume à ses futures obligations qu'exige la vie.

A cause de la richesse naturelles (arbres fruitiers, pêche, terres fertiles) et surtout à cause de la paix qui mettaient les habitants à l'abri des guérillas et des luttes intestines, les îles connurent au fil du temps de grandes migrations des populations du nord au Sud (Bagas, Landoumas, Mandenyis, Téménès...) qui vinrent élire domicile. (Extrait du document de Sidiki Kaba 1^{er} Sous-préfet de la 4^{ème} Sous –préfecture de Conakry en 1986).

L'archipel des Îles de Loos est composé des grandes îles Fotoba, Kassa, Room habitées et des petites îles : Corail, Cabris et Blanche non habitées. Il fut découvert par les Portugais avec WASCO de GAMA en 1453 qui les nommèrent Ilas – do – Loos qui signifie « Îles aux idoles » d'où le nom Îles de Loos.

C'est à partir du 14^{ème} siècle que les îles de Loos furent successivement habitées par les ethnies Mandénys Téménè, Bagas et Soussou en provenance de la presqu'île de Kaloum et de Kaporo pour y pratiquer la pêche, l'agriculture et adorer les idoles.

Les portugais furent les premiers européens à découvrir les îles de Loos mais, ils ont été chassés par des Anglais qui étaient aussi des navigateurs. A partir de la convention franco - Britannique du 6 avril 1905, les îles de Loos furent rétrocédées aux Français par les Anglais en échange de Kambia en Sierra Leone. Ceci lui donne le nom de l'archipel des Îles de Loos.

Depuis, les Îles de Loos dépendaient directement du commandement du cercle de Conakry. En 1905 O'KONOR SCPIO est désigné comme premier chef de canton des Îles de Loos. Ainsi les Îles de Loos formaient un canton du cercle de Conakry dont Fotoba était le chef lieu administratif.

A l'abolition de l'esclavage, au 19^{ème} siècle la reine VICTORIA de l'Angleterre a doté une vingtaine de chefs militaires l'archipel des îles de Loos comme récompense pour leur bravoure et leur attachement au royaume. Cette dotation était à titre de propriété privée et de retraite. Les noms de famille qui composaient ce groupe étaient : les JOHN HERVER, les OKLES, les WILLIAMS,

ROSE, COLE, LES RICHARD, Les DUKES et les O'KONOR (extrait du document de M. Mohamed salifou Sylla délégué administratif des Îles de Loos).

En 1905, Fotoba fut doté d'une école primaire puis, une autre école a été construite pour Kassa le 28 Août 1938 à Fiboya près de l'actuel collège. Le premier maître de cette école fut Luis Passy et le premier inscrit à cette école a été Momo Touré. A la même année, la prison de Fotoba a été construite après un Accord signé entre Français et Anglais.

Dans cette prison étaient détenus des prisonniers venant de territoires d'ex AOF et AEF. On y trouvait des Sénégalais, Dahoméens (Béninois), Soudanais (Maliens), Togolais, Voltaïques (Burkinabais), Camerounais, Guinéens, mais également des résistants Africains à la conquête coloniale tels que :

- ⇒ Thierno Aliou Diallo Waliou de Gomba (Kindia) ;
- ⇒ Alpha Yaya Diallo Roi de Labé ;
- ⇒ Check Fantamady Chérif Waliou de Kankan ;
- ⇒ Sékou Taliby Waliou de Koba (Boffa).

En 1950, le premier centre d'exploitation de la bauxite est installé à Kassa par la société Américano Canadienne « Bauxite du Midi ».

Le premier Bateau a quitté Kassa le 25 septembre 1952 avec un chargement de bauxite s'appelait FRIGT-JOF NANSEN.

2.4. Cadre socio politique général de la Guinée

Le cadre socio politique de la Guinée est favorable à la mise en place d'un réseau national de gestion des aires protégées qui prend en compte les préoccupations des populations riveraines afin de permettre une gestion éco systémique.

Les lignes directrices pour la constitution du réseau national d'aires protégées ont été les suivantes :

- La représentativité éco systémique des aires protégées ;
- La proportion d'aires protégées entre les écosystèmes ;
- La potentialité en diversité biologique ;
- L'état de pauvreté des populations, les pressions et les menaces ;
- La disponibilité et les initiatives locales en matière de décentralisation dans la gestion des ressources naturelles ;
- La consolidation des acquis sur les sites en cours de gestion ou ayant bénéficié de financements,

Actuellement 7% du territoire national sont couverts par le réseau national d'aires protégées de 43 sites. Ces sites couvrent les quatre grands groupes d'écosystèmes du pays (les écosystèmes terrestres ; les Écosystèmes des eaux douces ; les écosystèmes côtiers et marins). Ce réseau n'intègre pas encore la totalité des sites d'intérêt pour la diversité biologique.

Les études d'impact préalables à l'implantation de tout projet de développement sont rendues obligatoires et la diversité biologique est prise en compte dans ces études, par les dispositions légales nationales. Cependant, il n'y a pas de dispositions spécifiques aux aires protégées.

Sur 43 aires protégées 4 disposent d'un plan de gestion. Pour ces AP disposant d'un plan de gestion, des objectifs mesurables de la DB ont été définis pour la conservation des bassins versants, des

ressources et des processus dynamiques des écosystèmes, la protection de l'intégrité et de la beauté des paysages).

Tous les plans de gestion et schémas directeurs d'aménagement des aires protégées prennent en compte la protection des ressources génétiques, des espèces et des milieux ; initient des approches de gestion qui prennent en considération les capacités réelles et les besoins des populations.

Dans les aires protégées disposant d'un plan de gestion, les communautés locales et les parties prenantes ont été associées à la planification et des structures de gestion élargies aux parties prenantes sont en place. Ces structures participent aux processus de prise de décisions, à la fixation des règles d'accès aux ressources, à la surveillance et au suivi de l'application des règles.

Chapitre III. Caractéristiques physiques de l'AMP:

3.1. Climat

Les îles de Loos ont un climat tropical. La mousson subit l'influence modératrice de l'océan. L'harmattan, vent continental, n'atteint pas l'Île de Loos.

Les caractéristiques essentielles du climat de l'archipel des Îles de Loos dépendent de deux saisons :

- i) La saison sèche qui s'étend de Novembre à Mai ;
- ii) La saison des pluies de Juin à Octobre.

Entre ces deux saisons, une période dite de transition est marquée par de grands orages et de tornades nocturnes de Mai à Juin d'une part et d'Octobre à Novembre d'autre part.

Les vents les plus dominants s'observent au début et à la fin de la saison pluvieuse, période très dangereuse pour les petites embarcations. Généralement les vents soufflent du Sud vers l'Ouest surtout en Août période humide. En Avril période sèche, ils se déplacent du Nord vers l'Ouest. Il est à signalé que les vents dominants soufflent d'Est à Ouest.

Les fortes températures sont enregistrées au mois d'avril et mai (35 degré Celsius). La pluviométrie se caractérise par des pluies qui s'échelonnent de mai à octobre.

3.2. Végétation

Le couvert végétal de l'archipel est constitué de forêts secondaires et de savanes arbustives.

Selon la nature du sol, on distingue en général 4 types de formation végétale :

- Forêt côtière peu évoluée ;
- Forêt côtière dégradée ;
- Forêt côtière d'hauteur moyenne ;
- Ilot recouvert d'arbres reliques et d'herbes

La dégradation des ressources forestières est très affichée dans les îles de Loos. Les causes de cette dégradation sont dues à l'exploitation minière au temps colonial, la coupe abusive du bois et le manque d'initiative de restauration des forêts par les populations. Excepter Fotoba où la population a pris l'initiative sur elle de reboiser pour reconstituer leur forêt.

Malheureusement, il n'existe pas de données sur les superficies reboisées.

Les plantations qui dominent à Fotoba sur les versants septentrionaux (Nord) constituent des réserves forestières.

La faune des Îles de Loos est composée de : singes, serpents, gueules tapées (espèce de lézard), oiseaux migrateurs et résidents. A ceux-là s'ajoutent les tortues marines vertes, imbriquées et luths, les poissons et les cétacés. Dans certaines galeries forestières ont rencontre des singes sur l'Île Kassa (Mangué, Soro, Kassa et Koromandia).

3.3. Sols

Dans l'ensemble, les sols de l'archipel sont ferrallitiques, alluvionnaires et gravillonnaires.

3.4. Hydrographie

Les Îles de Loos sont dépourvues de cours d'eau. Cependant en saison pluvieuse, on note de nombreux ruisseaux sur le littoral des îles (*Gbagban, Poba, Kitaki, Tétéri, Kunya*). *Khourégbé, Rofare, Kékéri, Mèyenny khouré et woulia*.

Les populations locales des îles de Loos s'approvisionnent en eau potable à partir des puits traditionnels.

Il est à signaler que le problème d'eau potable se pose avec acuité sur les Îles de Loos notamment dans les mois de mars, avril et mai.

3.5. Relief :

Le relief des Îles de Loos est marqué par la présence des deux îles les plus importantes (Kassa et Tamara) qui se singularisent malgré leur étroitesse avec 100m d'altitude pour la première et 152 à 162 pour la seconde.

Chapitre IV. Caractéristiques Biologiques et Ecologiques de l'AMP

4.1. Evaluation des habitats et leurs évolutions

N.B : Il n'y a pas eu d'études approfondies sur l'évaluation des habitats il n'existe qu'une esquisse de plan d'aménagement des étudiants qui nécessitent une analyse approfondie.

4.2. Evaluation des espèces animales et végétales

N.B : Les recherches menées sur les ressources halieutiques se sont focalisées sur quelques espèces phares notamment les raies et requins, les tortues marines et les cétacées.

En ce qui concerne les principales espèces pêchées dans la zone, il y a peu d'information sur les poissons pêchés. Pour une meilleure planification des ressources disponibles, il serait nécessaire d'approfondir les recherches - action sur ces ressources, leur distribution et la connaissance de l'effort de pêche.

Les oiseaux marins :

Les oiseaux marins migrateurs ou non vivent essentiellement aux rivages des zones humides dont les îles où ils pondent dans les creux des rochers, ou sur les ceintures de sable qui les bordent. Les rhizophoracées constituent pour la plupart d'entre eux leur niche écologique et où ils peuvent faire leur repos. Le facteur climatique le plus important pour l'avifaune est la pluie, car c'est la pluviosité qui détermine le type de végétation d'une localité donnée et la végétation est l'élément essentiel de l'habitat auquel telles espèces d'oiseaux sont adaptées.

Chapitre V. Caractéristiques socio –économiques et culturelles des populations locales

5.1. Historiques des communautés locales

Les informations recueillies au niveau des villages sur le mot Loos, son origine et sa signification indiquent que son origine est portugaise. Ce mot signifie Islas dos idolos qui signifie en français île des idoles.

La première communauté qui occupa les rives des îles de Loos est Léonaise. Sa période d'installation date de vers le 13^{ème} siècle. A cela s'ajoutent d'autres communautés d'origine diverses, notamment : les maliens (Bambara) et les guinéens (baga, landouma et mandinyi). Ces habitants furent la plus part des pêcheurs venus s'installer à cause de la productivité significative de ces zones en produits de mer. A ce jour, en dehors des familles Guinéennes précédemment citées, on retrouve les soussous, peulhs, malinkés

Quant aux informations recueillies sur Google, *Ilhos dos idolos*, îles des idoles, îles de Loos. Les premiers découvreurs européens de la "terra dos negros" virent à la longue-vue des embarcations chargées d'idoles que les continentaux emportaient sur les îles à des fins cérémoniales. La légende veut que les Portugais fussent surpris de voir "ces spectacles disparaître comme par magie dès qu'ils mettaient le pied dans l'eau près du rivage, pour reprendre dès qu'ils remontaient dans leurs barques, "le pied hors de l'eau".

Les îles de Loos ont été fréquentées très tôt par les navigateurs européens. Sur deux d'entre elles, subsistent, aujourd'hui encore, des ruines attribuées aux Portugais. D'après un rapport de Paul Bidaine, administrateur maire de Conakry, daté du 8 novembre 1917, *jusque vers 1850, l'île de Room, servait de dépôt d'esclaves aux Américains et aux Portugais qui faisaient dans les Rivières du Sud un fructueux commerce de bois d'ébène*. D'autres rapports indiquent au contraire que les Anglais ont, vers 1810, établi un fortin sur la même île de Room, à partir duquel ils lançaient des opérations contre les négriers. C'est la conférence de Berlin qui attribua officiellement les îles de Loos à la Couronne Britannique, obligeant les Portugais à s'établir ailleurs, dans les îles Bissagos (en Guinée-Bissau). Les Anglais créèrent des écoles et des temples protestants qui semblaient inquiéter les catholiques Français de Conakry (plusieurs fils de chefs des Rivières du Sud y étaient scolarisés). Les îles dépendaient alors de la colonie Anglaise de Sierra Léone.

Les îles étaient habitées, au XIX^{ème} siècle, par des Bagas qui s'enfuirent tous à l'approche des Anglais (Rapport de Paul Bidaine, 1917).

5.2. Population : Densité et répartition

L'archipel des Îles de Loos s'étend grossièrement sur un demi-cercle de 18 km de diamètre le tout couvrant une superficie de 62 Km² environ avec une population variant de 4000 à 5000 habitants pour une densité moyenne de 72 habitants au Km² (Voir délégué île de Loos)

En 1986, la sous-préfecture des Îles de Loos regroupaient 5854 habitants soit une densité de 94 habitants au Km² (extrait du document de M. Sidiki Kaba sous- préfet).

Les données des études contextuelles et analyse de situation dans le sanctuaire marin de faune des îles de Loss- site Ramsar ont révélé pour le quartier de Kassa 4539 habitants et 2606 habitants pour le quartier de Fotoba soit un total de 7145 habitants pour une densité de 115 habitants au Km².

Tableau 1: Données de la population par secteur.

Quartier	Secteur	Nombre d'habitants
Kassa	Kassa1	752
	Kassa 2	722
	Kassa 3	668
	Mangué	451
	Soro	634
	Koromandjan	720
	Room	592
Total 1		4539
Fotoba	Boom	1294
	Fotoba Centre	756
	Rogbanè	556
Total 2		2606
Total général		7145

Données 2009 de l'église Anglicane dans le cadre de la vulgarisation des moustiquaires imprégnées

L'analyse du tableau nous montre que la population est inégalement répartie. Les plus grandes concentrations sont : Kassa centre pour 2142 habitants (Kassa 1, Kassa 2 et Kassa 3), 1294 habitants à Boom et 756 habitants à Fotoba.

5.3. Activités socio -économiques

a) Pêche :

La pêche est la principale activité dans l'archipel des Îles de Loos (95% de la population). Elle est pratiquée avec d'autres personnes d'origine étrangère (ghanéenne, sénégalaise, léonaise).

Ceci est dû aux différents changements produits sur l'archipel suite à la dégradation des terres cultivables par les carrières de bauxite, l'avancée de la mer et la destruction de la forêt qui constituent aujourd'hui les causes de l'abandon de la production agricole au profit de la pêche.

Le rendement de la pêche a beaucoup diminué selon les habitants des îles qui est lié à entre autres :

- L'utilisation des matériels et engins non conformes ;
- La pratique de la pêche dans les zones de frayère ;
- Le non respect de la délimitation des zones de pêche industrielle et côtière ;
- Le déversement des déchets toxiques dans la mer.

- La présence des épaves d'embarcations dans le fond marin.

b) Agriculture

Malgré les problèmes ci hauts cités (dégradation des terres cultivables par les carrières de bauxite, l'avancée de la mer et la destruction de la forêt...) l'agriculture reste encore activité de subsistance dont la production est purement à la consommation locale.

c) Chasse

La chasse est pratiquée à petite échelle notamment, la chasse des oiseaux et quelques rats (palmistes).

d) Artisanat

L'artisanat n'est pas très développé dans les Îles de Loos. Les principaux produits fabriqués à Fotoba sont : le van, l'éventail et les nattes

e) Commerce

Les produits de pêche font l'essentiel de la commercialisation. A cela s'ajoute certains produits artisanaux (van, éventails et nattes). Les autres filières (huile de palme et de palmiste, sel marin et production agricole) ne sont pas commercialisées car à l'échelle de consommation familiale. Le principal circuit commercial est Conakry.

f) Infrastructures sociales

Au niveau des infrastructures sociales, l'archipel est dans l'oubli total des différents gouvernements qui se sont succédé depuis notre accession à l'indépendance. Ce que déplorent les populations des îles.

En dehors des 2 écoles coloniales léguées à l'Etat Guinéen, seules des ONG (Guinée écologie, Solidarité pour la santé, FMG et Rotary club) et quelques personnes de bonnes volontés se sont investis dans la construction, la rénovation, l'équipement et l'approvisionnement des infrastructures sociales de base (écoles, poste de santé et forages). A ceux-ci il faut ajouter des actions de renforcement de capacités et de sensibilisation. A Kassa centre il existe un centre culturel construit par le premier régime qui n'a jamais connu ni de rénovation ni d'équipement.

g) Tourisme

L'archipel des îles de Loos constitue un des sites touristiques les plus dignes d'intérêt du littoral Guinéen.

L'accès des îles est facile par embarcation. Les formes de tourisme à développer sur ces îles sont les balnéaire, l'éco tourisme, le culturel et l'historique avec l'ancien pénitencier de Fotoba ; ces îles disposent de belles plages avec leur lit de sable fin et blanc dont Soro, la plus grande à Kassa et Room sur l'île du même nom.

En dépit de cet important potentiel, l'archipel n'a pas encore bénéficié d'investissement touristique conséquent pour son aménagement d'ensemble.

Quelques unités hôtelières de petites dimensions ont néanmoins été réalisées par des opérateurs privés. On peut citer Magellan 24 chambres (sur l'ancienne du gouverneur) et Sogué 14 chambres tous à Room.

La plage Pokia à Room connaît une occupation anarchique.

L'activité touristique reste limitée au week-end avec une affluence de la clientèle domestique venant de Conakry et qui est constitué de jeunes scolaires et d'expatriés. Le transport par les embarcations bénéficie de cette affluence.

Les impacts du tourisme pour les populations locales en termes d'emploi, de contribution au développement communautaire demeurent faibles au vu du potentiel.

5.4. Activités culturelles

Au niveau culturel les premiers habitants étaient des animistes qui ont été convertis dans le christianisme (catholique et les protestants). Les anglais avaient construit des écoles et des temples protestants qui semblaient être plus forts que le catéchisme français.

De nos jours, 2 religions sont pratiquées, la religion musulmane et la religion protestante qui vivent dans une parfaite cohabitation. La religion musulmane est la plus dominante qui fait des prêches et sensibilisation en faveur de la protection des ressources naturelles.

Il existe trois (3) sites de conservation dans tout l'archipel des Îles de Loos autour desquels les rites sont abolis par l'islam, mais le respect des interdits demeure.

En matière de gouvernance locale le conseil des sages et les autorités sont les décideurs coutumiers qui associent les femmes aux débats et aux prises de décisions. Dans la majorité des villages, l'organisation sociale est égalitaire. Les femmes ont accès à la terre au même titre que les hommes.

Quant à la capacité d'organisation des communautés, le constat est amer. Sur tout l'archipel, il existe une seule coopérative à Fotoba dénommée coopérative de pêche artisanale de Fotoba qui est administrativement reconnue (statuts, règlement intérieur et agrément).

Cependant, plusieurs plaintes ont été formulées à plusieurs niveaux contre les chalutiers qui ont commis beaucoup de dégât sur les pêcheurs artisans qui sont restées vaines à cause du manque de bonne organisation au niveau communautaire et d'appui au niveau supérieur.

5.5. Sites archéologiques et touristiques :

L'archipel des Îles de Loos est un site privilégié offrant en un des opportunités de baignades, de pêche sportive, de tourisme culturel et historique, de tourisme de découverte et d'éco tourisme.

Les principaux sites archéologiques et touristiques identifiés sont :

1. L'ancienne Eglise Anglicane « St. Jean le Divin » construite en 1897 existe encore de nos jours ;
2. Les ruines de la pêcherie de requins et poste expérimental de pêche au port de Fotoba créé en 1899 – 1991 ;
3. Le phare de Tamara a été allumée le 1^{er} septembre 1905 ;
4. Les vestiges de la prison « Campement » ou pénitencier policier de Fotoba construite en 1905, placés sous la Direction d'un commissaire de garde du nom de Mark ;
5. Le site de la tombe du Waliou de Gomba, Thierno Aliou Diallo à Fotoba morts en 1912 ;
6. Les vestiges de la société des bauxites du Midi à Kassa inaugurée en 1950 ;
7. Les ruines du fort de Room construits par les Anglais ;
8. Les traces de Chiek Amadou Bamba « Grand Waliou » du Sénégal sur l'île souridi à Koromandian ;

9. Les vestiges du port négriers de Fotoba et Kassa ainsi que nombreux bâtiments coloniaux ; ;
10. La pierre « Féri-kéren » derrière le terrain de foot-ball de Kassa, lieu de culte des ancêtres ;
11. Ruine d'ancienne esclaverie Anglaise « Pokia » à Room lieu d'escale des bateaux négriers en provenance du Rio Pongo pour le Brésil ;
12. Les vestiges de l'écloserie sur l'île aux Cabri, lieu de repos, de reproduction et croissance des jeunes tortues ;
13. La grotte de Poba « Koré gèmè » sur la route de Mangué, Soro qui servait de lieu d'adoration des génies ;
14. La plage de l'île aux Cabris ;
15. La plage de Bountigui ;
16. Les plages Mangellan ;
17. La plage de la pointe Le jeune (Soro) ;
18. Les plages du gouverneur (Sougué et Pokia) ;
19. L'île aux tortues.

La liste est loin d'être exhaustive, mais elle permet néanmoins de comprendre la potentialité touristique des Îles de Loos, agrémenté par son climat singulier, sa végétation luxuriante, son relief et ses produits d'arts de pêche méritent convoitise et passion. L'hospitalité et la sagesse de ses nobles citoyens restent et demeurent dignes d'éloges depuis la nuit des temps.

Dates à retenir :

- ⇒ 1453, découverte des Îles de Loos par les Portugais par le navigateur WASCO DE GAMA ;
- ⇒ 1897, Construction de l'église Anglican « st. Jean le Divin » de Fotoba par les Anglais ;
- ⇒ 1897, construction de l'église Anglican « St Jean le Divin » de Fotoba par les Anglais ;
- ⇒ 1^{er} septembre 1905, le phare de Tamara fut allumé ;
- ⇒ 06 avril 1905, par la convention Franco anglaise, les Îles de Loos furent cédées à la France par l'Angleterre en échange de Kambia (Sierra Léone) ;
- ⇒ 1905, création de la 1^{ère} école de Fotoba ;
- ⇒ 1912, la mort du Waliou de Gomba et de Thierno Aliou Diallo dans s cellule au pénitencier de Fotoba ;
- ⇒ 28 Août 1938, Création de la première école coloniale de Kassa ;
- ⇒ 1950, installation de la 1^{ère} usine de bauxite en terre Africaine de Guinée, par la société « des bauxites du midi » ;
- ⇒ 25 septembre 1952, départ du 1^{er} bateau de bauxite de Kassa ;
- ⇒ 1956, fermeture de la prison de Fotoba. A cette date, elle comptait 300 détenus.

Chapitre VI. Enjeux de la conservation des ressources de l'AMP

Plusieurs Etats membres de la Commission Sous-Régionale de Pêche (CSR), tenant compte de l'importance de la zone littorale pour la conservation et la régénération de la biodiversité, ainsi que le maintien et la valorisation de la culture locale, se sont mis dans la dynamique de création des aires marines protégées (AMP).

L'intérêt qui sous-tend cette dynamique conduit à constituer un réseau des AMP dans la sous-région, construisant les liens entre les aires existantes et appuyant la création de nouvelles zones protégées là où les potentiels existent. C'est dans ce contexte que le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest (PRCM) recommande l'appui et l'assistance à la création des aires marines protégées en Guinée.

Ainsi, les zones humides érigées en sites RAMSAR sont ciblées en premier lieu. C'est dans ce cadre que les îles de Loos ont été identifiées pour être érigées en AMP. Elles constituent une zone humide par excellence entièrement composée d'îles et d'îlots.

La biodiversité de cette zone est très riche et variée avec des sites d'importance écologique mondiale qui lui ont valu d'être classée « zone humide d'importance mondiale ».

L'abondance des ressources halieutiques dans cette zone constitue l'une des raisons d'attraction des pêcheurs artisans nationaux et étrangers ainsi que les chalutiers de la pêche industrielle.

La pêche pratiquée par les populations autochtones est une pêche de subsistance. Alors que celle pratiquée par les non résidents et immigrants nationaux venus de Conakry et étrangers (Sénégalais, Maliens, Sierra-léonais, Gambiens, Ghanéens, etc.) est une pêche commerciale.

La flotte industrielle, avec ses méthodes de chalutage modernes, capture les espèces de poisson de toutes tailles. Depuis longtemps, cet archipel subit des pressions de plus en plus fortes de ces pêcheurs artisans et industriels.

Ce qui est considéré, comme partout ailleurs, comme une forme agressive d'exploitation des ressources notamment halieutiques dont certains stocks sont pleinement exploités ou surexploités.

Ces différents acteurs mettent en péril, à cause de la monétarisation progressive du secteur halieutique, les efforts de conservation consentis depuis plusieurs décennies par les populations autochtones.

La création de cette AMP permettra une gestion efficace des ressources naturelles renouvelables, conciliant ainsi, conservation et développement durable.

Chapitre VII. Cadre logique

7.1. Les Objectifs

7.1.1-Objectifs globaux

- Assurer la Conservation de la Diversité Biologique
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations locales

7.1.2. Objectif spécifique : Mettre en place un mécanisme de gestion durable des ressources naturelles avec les communautés locales de l'AMP des îles de Loos

7.1.3. Résultats attendus

1. Les ressources naturelles de la réserve sont évaluées ;
2. Une bonne gouvernance est mise en place ;
3. La réserve communautaire est créée ;
4. Les activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement sont appuyées
5. Un système de surveillance efficace est mis en place
6. Un programme d'information, d'éducation et de communication est mis en oeuvre ;
7. Le système de suivi évaluation est mis en œuvre.

Activités liées au résultat 1 : Les ressources naturelles de la réserve sont évaluées

1. Etudier la bio productivité de la partie submergée l'AMP
2. Inventorier la faune des invertébrés ;
3. Inventorier les ressources halieutiques,
4. Déterminer les efforts de pêche ;
5. Inventorier la faune aviaire ;
6. Inventorier l'herpétofaune (reptiles et amphibiens) ;
7. Inventorier la faune mammalienne ;
8. Inventorier la flore (plante supérieure et inférieure) ;
9. Caractériser les écosystèmes et paysages existants ;
10. Améliorer les connaissances sur la distribution, l'état et les tendances de la DB.
11. Réhabiliter et restaurer des habitats dégradés.

Activités liées au résultat 2 : Une bonne gouvernance est mise en place / Les outils et mécanismes d'une bonne gouvernance sont mis en place.

1. Mettre en place des organes de gestion ;
2. Identifier les besoins en renforcement des capacités ;
3. Assurer la formation des parties prenantes ;
4. Equiper les structures de gestion ;
5. Elaborer et valider les règles d'accès aux ressources ;
6. Mettre en application les règles d'accès aux ressources ;
7. Promouvoir les échanges d'expériences avec d'autres sites nationaux et régionaux ;
8. Mettre en place un cadre de concertation ;
9. mettre en place un SIG

Activités liées au résultat 3 : La réserve communautaire est créée ;

1. Inventorier les principales pressions et menaces anthropiques et naturelles qui pèsent sur l'AMP
2. Réactualiser les cartes de réserve

3. Réviser les textes législatifs et réglementaires ;
4. vulgariser les textes législatifs et réglementaires.

Activités liées au résultat 4 : Les activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement sont appuyées

- i. Identifier et appuyer les activités génératrices de revenus ;
- ii. Mettre en place un système de micro crédit

Activités liées au résultat 5 : Un système de surveillance efficace est mis en place ;

1. Assurer la surveillance des zones intégrales ;
2. Assurer le contrôle de l'application des règles d'accès aux ressources,

Activités liées au résultat 6 : Un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) est mis en œuvre.

1. Identifier les thèmes de formation ;
2. Concevoir et diffuser des supports pédagogiques (bandes dessinées, albums de coloriage, jeux, posters, T-shirts...) appropriés à la culture de la localité ;
3. Mettre en place des groupes thématiques ;
4. Organiser des sessions de formations
5. Organiser des séances d'information, d'éducation et de communication au niveau des communautés locales et dans les établissements scolaires ;
6. Diffuser les messages environnementaux à travers les médias (radio, télévision et séances d'animation culturelles).

Activités liées au résultat 7 : Le système de suivi évaluation est mis en œuvre.

1. Réactualiser le plan de gestion de l'AMP ;
2. Organiser des réunions de concertation avec toutes les parties prenantes ;
3. Constituer un comité de suivi- évaluation ;
4. Assurer le suivi évaluation.

7.4. Stratégie de gestion du projet

La stratégie de gestion de l'aire marine protégée doit être participative, dans la quelle les communautés locales auront un grand rôle à jouer. Un comité de gestion sera mis en place, et comprendra : des représentants des communautés locales suivant les différentes corporations socio-économiques et de l'Etat (des centres de recherche, la marine nationale, la pêche, le tourisme etc.)

Le comité de gestion sera composé comme suit :

- 1-Deux représentants des groupements des pêcheurs
- 2-Deux représentants des groupements maraîchers
- 3-Un représentant des artisans
- 4-Un représentant des groupements des agriculteurs
- 5-Deux représentants des groupements de fumeuse de poissons
- 6-Un représentant des élus locaux
- 7-Deux représentants des jeunes
- 8-Deux représentants des sages et religieux
- 9-Un représentant des professionnels du tourisme
- 10- un représentant des transporteurs
- 11-Une représentante des femmes
- 12- un représentant de l'OGUIPAR
- 13- Un représentant du CERESCOR
- 14-Un représentant de Guinée écologie
- 15-Un représentant du CNSHB
- 16-un représentant du CERE
- 17-un représentant de l'office national du tourisme

18-un représentant de la marine

Ce comité élira en son sein un bureau exécutif élu en assemblée générale et comprendra :

- Un président
- Un vice président
- Un secrétaire administratif
- Un trésorier
- Un chargé de relation extérieur

Ce bureau sera élu pour un mandat de deux ans renouvelables.

Les différentes activités inscrites dans le plan de gestion sont décrites dans le tableau 2 tandis que le budget prévisionnel du plan de gestion des Iles de Loos pour 05 ans se trouve en annexe.

7.5 Description des activités

Tableau 2 : Description des différentes activités.

Résultats	Activités	Description
Résultat 1 : Les ressources naturelles de la réserve sont évaluées	Etudier la bio productivité de la partie submergée l'AMP	Cette étude consiste à évaluer les productions (primaire, secondaire et tertiaire) au début et à la fin du projet
	Inventorier la faune des invertébrés	Identification des différentes espèces de la faune des invertébrés par une équipe d'entomologiste
	Inventorier les ressources halieutiques,	Identification des différentes espèces par une équipe ichthyologues
	Déterminer les efforts de pêche	Identification du nombre de pêcheurs, des unités de pêche, des mises à terre et du temps de pêche.
	Inventorier la faune aviaire ;	Identification des différentes espèces d'oiseaux par une équipe spécialisée.
	Inventorier l'herpétofaune (reptiles et amphibiens)	Identification des différentes espèces de l'herpétofaune par une équipe spécialisée.
	Inventorier la faune mammalienne ;	Identification des différentes espèces de mammifères.
	Inventorier la flore (plante supérieure et inférieure) ;	Identification des différentes espèces de plantes de l'AMP.

Résultats	Activités	Description
	Caractériser les écosystèmes et paysages existants ;	Identification et détermination des caractéristiques bioécologiques de l'AMP.
	Améliorer les connaissances sur la distribution, l'état et les tendances de la DB.	Cette activité consistera à mettre en place une équipe permanente de spécialistes en la matière.
	Réhabiliter et restaurer les habitats dégradés	Les habitats dégradés seront Identifiés et reboisés
Résultat 2: Une bonne gouvernance est mise en place	Mettre en place des organes de gestion	Des réunions de concertation seront organisées afin d'identifier les contenus des TDR
	Identifier les besoins en renforcement des capacités	Les besoins des groupes thématiques seront identifiés en collaboration avec les communautés et l'unité de conservation
	Assurer la formation des parties prenantes	Une planification des sessions continues sera élaborée et mise en œuvre
	Equiper les structures de gestion	Des équipements appropriés seront mis à disposition
	Elaborer et valider les règles d'accès aux ressources	Organisation d'une table ronde avec les parties prenantes
	Mettre en application les règles d'accès aux ressources	Un système d'information et vulgarisation sera Mise en place en vue d'une meilleure application des

Résultats	Activités	Description
		textes
	Promouvoir les échanges avec d'autres sites nationaux et régionaux	Des sites partenaires seront identifiés afin de réaliser des voyages d'échanges d'expériences
	Mettre en place un cadre de concertation	Cette activité consistera à créer une plate forme d'échange entre les parties prenantes
	Mettre en place un SIG	Création et alimentation d'une base de données
Résultat 3: La réserve communautaire est créée	Réaliser un inventaire des principales pressions et menaces anthropiques et naturelles qui pèsent sur l'AMP	réalisation d'enquête pour inventorier les principales pressions et menaces anthropiques et naturelles qui pèsent sur l'AMP.
	Réactualiser les cartes de la réserve	Production de la version révisée
	Réviser les textes législatifs et réglementaires	Réadaptation des textes aux nouvelles réalités de l'AMP.
	Vulgariser les textes législatifs et réglementaires	Organisation des séances d'IEC de distribution de textes pour leur vulgarisation au niveau des communautés locales
Résultat 4: Les activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement sont appuyées	Identifier et Appuyer les activités génératrices de revenus	Réalisation d'enquêtes pour recenser toutes les activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement et assurer leur financement

Résultats	Activités	Description
	Mettre en place un système de micro crédit,	Recherche de financement
Résultat 5 : Un système de surveillance efficace est mis en place	Assurer la surveillance des zones intégrales	Organiser des patrouilles régulières dans les zones intégrales
	Assurer le contrôle de l'application des règles d'accès aux ressources,	Veillez à l'application des textes juridiques et réglementaires élaborés par les communautés
Résultat 6 : Un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC) est mis en place	Identifier des thèmes de formation	Cette activité consiste à organiser des réunions de réflexion pour identifier les thèmes en fonction des besoins des groupes thématiques
	Concevoir et diffuser des supports pédagogiques (bandes dessinées, albums de coloriage, jeux, posters, T-shirts, les médias...) appropriés à la culture de la localité ;	Les structures compétentes de conception et de diffusion seront identifiées
	Mettre en place des groupes thématiques	En fonction des AGR développées dans l'archipel, les groupes thématiques seront identifiés et formalisés
	Organiser des sessions de formation	Des sessions de formation seront planifiées et réalisées
	Organiser les séances d'information, d'éducation et de communication au niveau des communautés locales et dans les établissements scolaires ;	Des séances d'IEC seront planifiées et réalisées en fonction de la disponibilité des groupes cibles

Résultats	Activités	Description
	Diffuser les messages environnementaux à travers les médias (radio télévision et séances d'animation culturelles)	Conception et diffusion des messages à travers les médias
Résultat 7 : Le système de suivi évaluation est mis en œuvre	Réactualiser le plan de gestion	En fonction des résultats de l'évaluation à mis parcourt on procédera à la réactualisation du plan de gestion
	Organiser des réunions de concertation avec toutes les parties prenantes	Identification des thématiques et organisation des réunions de concertation avec les parties prenantes
	Constituer un comité de suivi- évaluation	C'est créer une cellule qui sera chargée du suivi et évaluation des activités sur le terrain
	Assurer le suivi- évaluation	Il s'agira d'identifier des indicateurs de performances et résultats et trouver les ressources nécessaires pour son fonctionnement, renforcer ses capacités

7.6. Analyse du cadre logique

Tableau 3 : Tableau d'analyse détaillée du cadre logique.

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Source de vérification	Responsable direct	Partenaires	Hypothèse
A-Activistes					
Objectif global 1 : Assurer la conservation de la diversité biologique	Indice de la diversité biologique	Rapports d'évaluation de la biodiversité	OGUIPAR	MESRS, ONG, MPA, MA, MMG, Marine, Tourisme	Disponibilité de financement
Objectif global 2 : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.	Revenu moyen des ménages	Rapports d'enquête	OGUIPAR/ unité de conservation	MESRS, ONG, MPA, MA, MMG, Marine, Tourisme	Disponibilité de financement et stabilité politique
Objectif spécifique : Mettre en place un mécanisme de gestion durable des ressources naturelles	Taux d'appropriation des acteurs aux règles de gestion durable des ressources	Rapport d'évaluation en fin de projet	OGUIPAR/unité de conservation	MESRS, ONG, MPA, MA, MMG, Marine, Tourisme	Disponibilité de financement et stabilité politique
Résultat 1 : Les ressources naturelles de la réserve sont évaluées					
Activité 1 : Etudier la bio- productivité de la partie submergée de l'AMP	Indice d'abondance	Rapport de mission	OGUIPAR/unité de conservation	CERESCOR	Disponibilité de financement et stabilité politique
Activité 2 : Inventorier la faune des invertébrés	-Nbre d'espèces	Rapport	Unité de	CERESCOR,	Disponibilité

	identifiées -Nbre d'individus / espèce	d'étude	conservation	CNSHB	financière
Activité 3 : Inventorier les ressources halieutiques	-Nbre d'espèces identifiées -Nbre d'individus / espèce	Rapport d'étude	Unité de conservation	CERESCOR, CNSHB	Disponibilité financière
Activité 4 : Déterminer les efforts de pêche	Nbre d'unité de pêche, quantité de poisson pêché,	Rapport d'étude	Unité de conservation	CERESCOR, CNSHB	Disponibilité financière
Activité 5 : Inventorier la faune aviaire	-Nbre d'espèces identifiées -Nbre d'individus / espèce	Rapport d'étude	Unité de conservation	CERESCOR, CNSHB, DNEF, ONG, UGAN	Disponibilité financière
Activité 6 : Inventorier l'herpétofaune (reptiles et batraciens)	-Nbre d'espèces identifiées -Nbre d'individus / espèce	Rapport d'étude	Unité de conservation	UGAN, DNEF, ONG, consultant indépendant	Disponibilité financière
Activité 7 : Inventorier la faune des mammifères	-Nbre d'espèces identifiées -Nbre d'individus /	Rapport d'étude	Unité de conservation	DNEF, UGAN, ONG, consultant indépendant	Disponibilité financière

	espèce				
Activité 8 : Inventorier la flore (plante inférieure et supérieure)	-Nbre d'espèces identifiées -Nbre d'individus / espèce	Rapport d'étude	Unité de conservation	DNEF, UGAN, ONG, ISAV, consultant indépendant	Disponibilité financière
Activité 9: Caractériser les écosystèmes et paysages existants	Nbre d'écosystèmes identifiés, nombre de types de paysage	Rapport d'étude	Unité de conservation /OGUIPAR	DNEF, ONG, Tourisme, Consultant indépendant	Disponibilité financière
Activité 10 : Améliorer les connaissances sur la distribution, l'état et les tendances de la DB.	Existence de Base de données	Base de données fonctionnelles	Unité de conservation /OGUIPAR	Consultant indépendant, COSIE, OGUIPAR	Disponibilité financière
Activité 11. Réhabiliter et restaurer des habitats dégradés	Superficie restaurée	Rapports d'activité	Unité de conservation /OGUIPAR	DNEF, ONG, Tourisme, Consultant indépendant	Disponibilité financière
Résultat 2: Une bonne gouvernance est mise en place					
Activité 1 : Mettre en place des organes de gestion	Nbre d'organes créés	PV de réunion et d'assemblées	Unité de conservation	Communautés locales, ONG, consultant indépendant	Disponibilité financière
Activité 2 : Identifier les besoins en renforcement	Nbre de thèmes de	Rapport	Unité de	Consultant, ONG,	Disponibilité

des capacités	formation		conservation	communautés locales	financière
Activité 3 : Assurer la formation des parties prenantes	Nbre de personnes formées	Rapport de formation	Unité de conservation	Consultant, ONG, communautés locales, institutions de formation	Disponibilité financière
Activité 4 : Equiper les structures de gestion	Nbre d'équipements mis à disposition	Factures et bons de livraison	Unité de conservation	Entreprises et sociétés de commerce, fournisseurs agréés	Disponibilité financière
Activité 5 : Elaborer et valider les règles d'accès aux ressources	Nbre de règles élaborées et validées	PV de réunions	Unité de conservation / collectivités	ONG, communautés locales,	Disponibilité financière
Activité 6 : Mettre en application les règles d'accès aux ressources	Nbre de délits enregistrés	PV de réunions	Unité de conservation / collectivités	ONG, communautés locales, services de sécurité	Disponibilité financière
Activité 7 : Promouvoir les échanges avec d'autres sites nationaux et régionaux	Nbre d'accord de partenariat signé	Copie des accords	Unité de conservation / OGUIPAR	ONG, Institutions de recherche, Universités, Coopération, Affaires étrangères	Disponibilité financière
Activité 8 : Mettre en place un cadre de	Nbre de réunions	PV de	Unité de	ONG, consultants et	Disponibilité

concertation	tenues	réunion	conservation	communautés locales	financière
Mettre en place un SIG	Nbre de données	Rapports	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Résultat 3: La réserve communautaire est créée					
Activité 1 : Réaliser un inventaire des principales pressions et menaces anthropiques et naturelles qui pèsent sur l'AMP	Nbre de pression et menaces identifiées	Rapports d'inventaire	OGUIPAR/unité de conservation	MESRS, ONG, MPA, MA, MMG, Marine, Tourisme	Disponibilité de financement et stabilité politique
Activité 2 : Réactualiser les cartes de la réserve	Nbre de cartes réactualisées	Rapport de contrat de prestation de service	Unité de conservation	CERE, Communautés locales, Institut de cartographie, ONG, consultant indépendant	Disponibilité financière
Activités 3 : Réviser les textes législatifs et réglementaires	Nbre de textes révisés	Archives de l'unité de conservation et le Journal officiel de la République	OGUIPAR	Ministère de la justice, Décentralisation, Assemblée Nationale	Disponibilité financière
Activités 4 : Vulgariser les textes législatifs et réglementaires	Nbre de textes vulgarisés, nombre de personnes touchées	Rapports d'activité	Unité de conservation	ONG, communautés locales, médias	Disponibilité financière

Résultat 4: Les activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement sont appuyées					
Activité 1: Identifier et appuyés les activités génératrices de revenus	Nbre d'activités identifiées et appuyées	Rapports d'étude	Unité de conservation	ONG, communautés locales, consultantes	Disponibilité financière
Activité 2 : Mettre en place un système de micro crédit	Montant mis à disposition	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants, communautés locales	Disponibilité financière
Résultat 5 : Un système de surveillance efficace est mis en place					
Activité 1 : Assurer la surveillance des zones intégrales	Nbre de patrouilles effectuées	Rapport de l'Unité de conservation	Unité de conservation et organes de gestion	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Activité 2 : Assurer le contrôle de l'application des règles d'accès aux ressources,	Nbre de mission de contrôle effectuée	Rapport de l'Unité de conservation	Unité de conservation et organes de gestion	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Activité 3 : Organiser des patrouilles inopinées dans les zones sous gestion.	Nbre de patrouilles	Rapport de l'Unité de conservation	Unité de conservation et organes de gestion	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Résultat 6: Un programme d'information d'éducation, et de communication (EIC) est mis en place					
Activité 1. Identifier les modules de formation	Nombre de modules identifiés	PV des réunions	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière

Activité 2 : Concevoir et diffuser des supports pédagogiques (bandes dessinées, albums de coloriage, jeux, tracts, posters, T-shirts...) appropriés à la culture de la localité ;	Nombre de support pédagogique affichés et diffusés	factures et bons de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Activité 3 : Mettre en place des les groupes thématiques	Nombre de groupe thématique	Rapport de travail	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Activité 4 : Organiser des sessions de formation	Nbre de sessions	Rapports de travail	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Activité 5 : Organiser les séances d'éducation, d'information, et de communication au niveau des communautés locales et dans les établissements scolaires ;	Nombre de séance tenue	Rapport de travail	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Activité 6 : Diffuser les messages environnementaux à la radio, à la télévision et dans les séances d'animation culturelles ;	Nombre de message diffusé	Rapport de travail	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Résultat 7 : Le système de suivi évaluation est mis en œuvre					
Activité 1 : Réactualiser le plan de gestion de l'AMP		Rapports de travail	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés	Disponibilité financière

				locales		
Activité2 : Organiser des réunions de concertation avec toutes les parties prenantes	Nombre de réunion tenue	PV de réunion	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière	
Activité 3 : Constituer un comité de suivi-évaluation	Existence d'un comité de suivi-évaluation	PV de réunion	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière	
Activité 4 : Assurer le suivi évaluation.	Nbre d'évaluation	Rapports	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière	
B-Investissements						
Construction d'une base vie incluant le bureau de la conservation	Nbre de m ² bâti	Bon de livraison	Unité de conservation		ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Equiper la base vie en mobilier domestique	Nbre de lots	Bon de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière	
Equiper la base vie en mobilier de bureau	Nbre de lots	Bon de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière	
Construire les postes de surveillance	Nbre de poste construit	Bon de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés	Disponibilité financière	

				locales	
Equiper les postes de surveillance	Nbre d'équipement	Bon de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Achat de kits solaires	Nbre de kits acheté	Bon de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Achat d'une vedette de surveillance	Carnet de bord	Bon de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Achat d'un véhicule 4X4	Carnet de bord	Bon de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Achat de radar de surveillance	Qualité du radar payé	Bon de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Achat et installation d'une station climatique	Nature de station	Bon de livraison	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Achat d'un groupe électrogène de 5 KVA	Puissance du groupe	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés	Disponibilité financière

				locales	
Achat de motos TT	Carnet de bord	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	
Achat de matériel de terrain (boussole, GPS, tante, jumelles, imperméable, etc.)	Nbre de lot	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	
Achat de vélos	Nbre de vélos achetés	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	
Achat de matériel informatique et accessoire	Nbre de lot acheté	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	
Radios communication	Nbre de radios installées	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	
Achat de matériel de communication (radio) et accessoires	Nbre de lot acheté	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	
Documentation technique	Nbre de document	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés	

	acheté			locales	
Connections Internet	Nature de connexion	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	
Achat appareil photo numérique, camera, projecteur	Nbre de lot	PV de réception	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	
C-Fonctionnement					
Fonctionnement et entretien motos	Nombre de Km parcourus	Carnet de bord	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Fonctionnement et entretien de la vedette	Nombre de Km parcourus	Carnet de bord	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Entretien du kit solaire	nombre d'entretien effectué	nombre de facture	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Entretien des radios VHF et HF	Nombre de communication effectué	Carnet de bord	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Fonctionnement et entretien véhicule	Nombre de Km	Carnet de	Unité de	ONG,	Disponibilité

	parcours	bord	conservation	consultants et communautés locales	financière
Fonctionnement de l'unité de conservation de L'AMP	Convention de collaboration OGUIPAR et Partenaires	Etat financier	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière
Frais de gestion	Convention de collaboration OGUIPAR et Partenaires	Reçu acquitté	Unité de conservation	ONG, consultants et communautés locales	Disponibilité financière

Le Budget prévisionnel du plan de gestion des Iles de Loos pour 05 ans se trouve dans le tableau en annexe

7.7. Planification des activités

Les activités inscrites dans ce plan de gestion ont été planifiées selon le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Chronogramme des activités du Plan de Gestion des îles de Loos.

N°	Activités	Années					Observations
		A1	A2	A3	A4	A5	
	Résultat 1: Les ressources naturelles de la réserve sont évaluées						
	Activité 1 : Inventorier les invertébrés		x				
	Activité 2 : Inventorier les ressources halieutiques	x					
	Activité 3 : Déterminer les efforts de pêche	x					
	Activité 4 : Inventorier la faune aviaire			x			
	Activité 5 : Inventorier l'herpétofaune (reptiles et batraciens)		x				
	Activité 6 : Inventorier la faune mammalienne			x			
	Activité 7 : Inventorier la flore (plante inférieure et supérieure)		x				
	Activité 8 : Caractériser les écosystèmes et paysages existants	x					
	Activité 9 : Améliorer les connaissances sur la distribution, l'état et les tendances de la DB.					x	
	Activité 10. Réhabiliter et restaurer des habitats dégradés				x		
	Résultat 2: Une bonne gouvernance est mise en place						
	Activité 1 :	x					

N°	Activités	Années					Observations
		A1	A2	A3	A4	A5	
	Mettre en place des organes de gestion						
	Activité 2 : Identifier les besoins en renforcement des capacités		x				
	Activité 3 : Assurer la formation des parties prenantes		x				
	Activité 4 : Equiper les structures de gestion	x					
	Activité 5 : Elaborer les règles d'accès aux ressources		x				
	Activité 6 : Valider les règles d'accès aux ressources		x				
	Activité 7 : Mettre en application les règles d'accès aux ressources		x				
	Activité 8 : Promouvoir le partenariat avec les institutions nationales et internationales			x			
	Activité 9 : Mettre en place un cadre de concertation		x				
	Résultat 3: La réserve communautaire est créée						
	Activité 1 : Réaliser un inventaire des principales pressions et menaces anthropiques et naturelles qui pèsent sur l'AMP		x				
	Activité 2: Géo		x				

N°	Activités	Années					Observations
		A1	A2	A3	A4	A5	
	référer les limites de la réserve communautaire						
	Activités 3 : Délimiter la réserve communautaire	x					
	Activités 4 : Cartographier la réserve		x				
	Activités 5 : Réviser les textes législatifs et réglementaires			x			
	Activités 6 : Vulgariser les textes législatifs et réglementaires			x			
	Résultat 4: Les activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement sont appuyées						
	Activité 1: Identifier les activités génératrices de revenus	x					
	Activité 2 : Mettre en place un système de micro crédit			x			
	Activité 3 : Appuyer les activités retenues		x				
	Résultat 5 : Un système de surveillance efficace est mis en place						
	Assurer la surveillance des zones intégrales	x	x	x	x	x	
	Assurer le contrôle de l'application des règles d'accès aux ressources,		x				
	Organiser des patrouilles inopinées dans les zones sous gestion.	x	x	x	x	x	
	Résultat 6: Un programme d'information d'éducation, et de communication (EIC) est mis en place						
	Activité 1.	x					

N°	Activités	Années					Observations
		A1	A2	A3	A4	A5	
	Identifier les thèmes de formation						
	Activité 2 : Concevoir et diffuser des supports pédagogiques (bandes dessinées, albums de coloriage, jeux, tracts, posters, T-shirts...) appropriés à la culture de la localité ;		x				
	Activité 3 : Organiser les groupes thématiques	x					
	Activité 4 : Organiser des sessions de formation		x	x	x		
	Activité 4 :. Organiser les séances d'éducation, d'information, et de communication au niveau des communautés locales et dans les établissements scolaires ;		x	x	x	X	
	Activité 5 : Diffuser les messages environnementaux à travers les médias		x	x	x	X	
	Résultat 7 : Le système de suivi évaluation est mis en œuvre						
	Activité1 : Organiser une réunion de concertation avec toutes les parties prenantes			x		x	
	Activité 2 : Constituer un			x			

N°	Activités	Années					Observations
		A1	A2	A3	A4	A5	
	comité de suivi-évaluation						

Chapitre VIII. Système de suivi et d'évaluation

Le suivi environnemental concerne aussi bien la phase de mise en œuvre que la phase après plan. Le suivi va de pair avec l'établissement des impacts et la proposition de mesures de prévention, d'atténuation ou de compensation.

Le suivi est essentiel pour s'assurer que : (i) les prédictions des impacts sont exactes (surveillance des effets) ; (ii) des mesures de prévention, d'atténuation et de compensation permettent de réaliser les objectifs voulus (surveillance des effets) ; (iii) les règlements et les normes sont respectés (surveillance de la conformité) ; (iv) les critères d'exploitation des ressources naturelles sont respectés (inspection et surveillance).

Il sera assuré dès le début par les services de la conservation, sous la supervision du Responsable National du Suivi/Evaluation. Le suivi sera réalisé en trois phases :

- Evaluation ex-ante, état des lieux site par site,
- Evaluation à mi-parcours et,
- Evaluation finale.

Des indicateurs-clés sont définis pour chaque phase dans le système. La base de données de l'OGUIPAR fera intégrer les résultats (i) du suivi des activités dans les AMP, à partir de la liste de toutes les activités, (ii) du suivi des populations participant aux projet, à partir du résultat des études socio- économiques, les moyens de les contacter, avec une fiche pour les personnes identifiées comme vulnérable, (iii) du suivi des mesures compensatoires adaptées (microprojets et formations pour ces populations), le calendrier de ces mesures, les protocoles d'élaboration, (iv) du suivi des aspects organisationnels : les Comités de Gestion des Sites de Conservation (structuration: transparence des actions, prises de décisions, modes de contrôle des décaissements, etc.) et les systèmes de gestion alternative des conflits.

Au niveau de l'AMP des îles de Loos, les conservateurs, en collaboration avec les autres services centraux (Environnement, Pêche, Eaux et Forêts, etc.) feront en sorte que le suivi des indicateurs environnementaux et sociaux soit effectué et que des mesures correctives soient prises au cas où les résultats des différents suivis indiqueraient par exemple une détérioration dans la qualité d'un des éléments de l'environnement ; La qualité de l'eau souterraine ou du sol par exemple. Le suivi fera aussi appel à des Consultants nationaux, voire internationaux, pour l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale.

8.1 Aspects sociaux

- Réunions tenues au niveau des Secteurs, Districts, CR entre les gestionnaires des AMP et les autres acteurs ;
- Nombre d'AGR réalisées
- Augmentation des revenus et du niveau de vie des populations riveraines
- Niveau d'implication de ces populations et des autres acteurs locaux
- Niveau de respects des mesures d'hygiène et de sécurité
- Nombre des personnes affectées et compensées par le projet

8.2 Aspects environnementaux

- Nombre d'évaluations environnementales réalisées à la fin de chaque année ;
- Nombre de mission de suivi écologique ;
- Nombre d'infractions constatées ;
- Nombres d'acteurs formés dans l'évaluation, la revue et la gestion des AMP

- Performance des technologies introduites en matière de gestion rationnelles des ressources ;
- Niveau de réduction de la pression sur les ressources naturelles
- Nombre de structures de gestion mises en place et de personnes formées pour la gestion rationnelle des AMP.

8.3 Monitoring de la diversité biologique

Le suivi de la biodiversité représente une des composantes essentielles parmi les activités de cette aire marine protégée. Il permet de légitimer scientifiquement les réglementations et de les actualiser en fonction de l'évolution des tendances des populations animales ou végétales. Grâce à la recherche, il devient facile d'intégrer aux actions de gestion participative et d'appui au développement durable, des facteurs de natures diverses (biologiques, écologiques, socioéconomiques et culturelles) qui orientent toute intervention et définissent les contraintes.

Dans le cadre des îles de Loos principalement les tortues marines, les oiseaux et les raies et requins représentent un intérêt majeur à cause de son importance en nombre ; l'Aire Marine Protégée d'Alcatraz, les oiseaux principalement le Fou Brun représente un intérêt majeur à cause de son abondance dans l'île. Concernant cette espèce, il est indispensable de conduire des recherches sur la biologie de la reproduction, le régime alimentaire et le suivi des effectifs.

D'autres axes de recherche peuvent être explorés notamment, les poissons marins, les dauphins et éventuellement les lamantins. Pour ces groupes systématiques, il serait intéressant de faire un état de référence, de procéder à un dénombrement des effectifs, de préparer un plan d'action pour les espèces ciblées en vue de d'alimenter la base de données.

8.4. Surveillance

La santé des écosystèmes marins et côtiers de la Guinée continue de décliner à cause de la dégradation des habitats, la surpêche et une sollicitation croissante des ressources océaniques, y compris les impacts des changements climatiques. Ces menaces diverses mises à part, le manque relatif de connaissances scientifiques sur les espèces, les habitats et les processus du milieu marin complique énormément la lutte contre le déclin de la santé de nos océans.

Face à ces pressions multiples par rapport à des ressources en diminution, les AMP de la Guinée font l'objet d'une pêche illégale qui risque de menacer à terme leur fonction de régénération. Afin de dissuader les pratiques de pêche illégale des moyens de surveillance doivent être mis en place pour atténuer les effets négatifs des activités anthropiques.

Le présent programme de surveillance dans l'AMP des îles de Loos vise à instaurer une approche nouvelle et novatrice de la planification de réseau d'aires marines protégées en Guinée à travers l'application efficace de l'ensemble des instruments de gestion en vue d'améliorer la santé, l'intégrité et la productivité des écosystèmes.

La surveillance de l'AMP de îles de Loos se fera sous forme de sorties régulières et de contrôles inopinés.

Pour ce faire, les ordres de patrouille seront donnés à partir de Kassa. La patrouille consistera à sillonner l'espace maritime situé dans la zone d'intervention en vue de dissuader ou d'arraisonner tout navire ou embarcation contrevenant.

Dans l'avenir, on pourrait envisager les patrouilles mixtes avec la Marine Nationale et le Centre National de Surveillance des pêches (CNSP) pour une meilleur surveillance et d'échange d'expérience Guinée Bissau pour une meilleure surveillance de l'AMP et l'échange d'expériences entre les AMP.

8.5 Schéma d'aménagement éco touristique

Une maîtrise du développement touristique dans cette AMP à fort potentiel est indispensable afin de juguler à moyen et long terme les effets pervers d'un développement de l'activité au détriment des principaux atouts naturels du site.

Les visites touristiques individuelles ou par groupe sur les îles de Loos doivent être accompagnées par un guide qui sera pris en charge conformément au règlement intérieur adopté par le comité de gestion.

La pêche sportive à l'intérieur des limites de la réserve est soumise à l'obtention d'une licence obtenue auprès du conservateur de l'AMP.

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

1. Altenburg W., Kamp J. V. D., 1989 - Étude ornithologique préliminaire de la zone côtière du Nord Ouest de la Guinée WIWO - Report 23, Zeist and ICBP - Report 30 - Cambridge, 61p
2. Bah M., Keita A., et autres ; 2000 - Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique en Guinée, (SNPA-DB), DNE/ PNUD, Conakry ; 182 pages.
3. Bah M., Kéita A., Oularé A. et autres, 2009 - Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Guinée ; 134 P.
4. Bah Maadjou, 2008 - Rapport sur la mise en œuvre du programme sur la diversité biologique marine et côtière. 57 P.
5. Camara I. et Oularé A., 2010 - Etude des aires marines et terrestres protégées dans la bande côtière en Guinée ; rapport de consultation ; 19 P.
6. MAEEEF/PNUD/GEF, 2007- Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques de la République de Guinée (PANA), 78 P.
7. MTPE/FEM/PNUE, 1997 - Monographie nationale sur la diversité biologique en Guinée, Projet GF/6105 - 92 – 74 ; 305 p
8. PNUD/DTCD, 1988 - Etude socio-économique régionale de la Guinée Maritime. Conakry, 334 P.
9. Richard T., Camara I.G. Keita A, et al. 2006 -Rapport national sur l'environnement marin et côtier, Conakry, 65 P.
10. Thiam A. et Keita A, 2006 - Rapport diagnostic sur la viabilité environnementale en Guinée. 81 P.
11. UICN, 2010 – Analyse des modes de gestion d'un échantillon de 10 aires protégées en Guinée. Quelle contribution à la conservation ; 58 P.
12. Bah M., Keita A., et autres ; 2000 - Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique en Guinée, (SNPA-DB), DNE/ PNUD, Conakry ; 182 pages.
13. Bah M., Kéita A., Oularé A. et autres, 2009 - Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique en Guinée ; 134 P.
14. Bah Maadjou, 2008 - Rapport sur la mise en œuvre du programme sur la diversité biologique marine et côtière. 57 P.

Tableau 5 : Budget prévisionnel du plan de gestion des Iles de Loos.

Budget prévisionnel du plan de gestion des Iles de Loos pour 05 ans											Coût total (NGF)	Dollar US
A	Investissement	Unité	Nbr e	PU	PT	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	1 242 500 000	165 667
	Construction de base vie inclus le bureau de la conservation	m2	1	500 000 000	1	500 000 000	0	0	0	0	500 000 000	66 667
	Equiper la base vie en mobilier domestique	Nbre	1	100 000 000	1	0	100 000 000				100 000 000	13 333
	Equiper la base vie en mobilier de bureau	Kit	1	50 000 000	1	50 000 000	0	0	0	0	50 000 000	6 667
	Construire les postes de surveillance	m2										
	Equiper les postes de surveillance	lots	3	30 000 000	3	30 000 000	60 000 000				90 000 000	12 000
	Achat d'un groupe électrogène 5 KVA	Nbre	1	25 000 000		0	25 000 000	0	0	0	25 000 000	3 333
	Achat de motos TT	Nbre	3	20 000 000		60 000 000	0	0	0	0	60 000 000	8 000
	Achat de motos marines ?	Nbre	1	50 000 000	1	50 000 000					50 000 000	6 667
	Achat de matériel de terrain (boussoles, GPS, tante, jumelles, imperméables etc)	Forfait	1	65 000 000		65 000 000	0	0	0	0	65 000 000	8 667
	Achat de vélos	Nbre	5	500 000	5	500 000	0	0	0	0	2 500 000	333
	Achat de matériel informatique et accessoire.	Kit	3	25 000 000	3	75 000 000	0	0	0	0	75 000 000	10 000
	Radios communication	VHF	10	8 000 000			8000000				80 000 000	10 667
	Achat de matériel de communication (radios) et accessoires	HF	1	20 000 000	1		20 000 000	0	0	0	20 000 000	2 667

	Documentation Technique	forfait	1	20 000 000	1			20 000 000			20 000 000	2 667
	Connection internet	forfait	1	100 000 000	1	100 000 000					100 000 000	13 333
	Achat appareil photo numérique, caméra, vidéo projecteur	pièce	1	5 000 000			5 000 000				5 000 000	667
B	Activités										6 788 000 000	905 067
	Résultat 1 : Les ressources naturelles de la réserve sont évaluées										1 860 000 000	248 000
	Activité 1 : Inventorier la faune des invertébrés	Taxon	4	25 000 000	4		100 000 000			100 000 000	200 000 000	26 667
	Activité 2 : Inventorier les ressources halieutiques	Taxon	3	25 000 000	3		75 000 000		0	75 000 000	150 000 000	20 000
	Activité 3 : Déterminer les efforts de pêche	enquête	10	10 000 000	10	100 000 000				100 000 000	200 000 000	26 667
	Activité 4 : Inventorier la faune aviaire	Taxon	1	25 000 000	1	25 000 000				25 000 000	50 000 000	6 667
	Activité 5 : Inventorier l'herpétofaune (reptiles et amphibiens)	Taxon	3	25 000 000	3	75 000 000				75 000 000	150 000 000	20 000
	Activité 6 : Inventorier la faune mammalienne	Taxon	2	25 000 000	2		50 000 000			50 000 000	100 000 000	13 333
	Activité 7 : Inventorier la flore (plante inférieure et supérieure)	Taxon	2	25 000 000	2		50 000 000			50 000 000	100 000 000	13 333
	Activité 8 : Caractériser les écosystèmes et paysages existants	Type	4	10 000 000	4	40 000 000				40 000 000	80 000 000	10 667
	Activité 9 : Améliorer les connaissances sur la distribution, l'état et les tendances de la DB.	Séances	16	5 000 000	16		20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	80 000 000	10 667
	Activité 10. Réhabiliter et restaurer des habitats dégradés	ha	50	15 000 000	50		225 000 000	225 000 000	150 000 000	150 000 000	750 000 000	100 000
	Résultat 2 : Une bonne gouvernance est mise en place										3 565 000 000	475 333
	Activité 1 : Mettre en place des organes de gestion	Organe	12	15 000 000	12	180 000 000	0	0	0	0	180 000 000	24 000

Activité 2 : Identifier les besoins en renforcement des capacités	Enquête	1	25 000 000	1	25 000 000		0	0	0	25 000 000	3 333
Activité 3 : Assurer la formation des parties prenantes	session	6	50 000 000	6		75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	300 000 000	40 000
Activité 4 : Equiper les structures de gestion	Lot	12	10 000 000	12		120 000 000	0	0	0	120 000 000	16 000
Activité 5 : Elaborer et valider les règles d'accès aux ressources	règle	6	15 000 000	6	90 000 000					90 000 000	12 000
Activité 7 : Mettre en application les règles d'accès aux ressources	patrouille	1200	750 000	1200	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	180 000 000	900 000 000	120 000
Activité 8 : Promouvoir les échanges d'expériences avec d'autres sites nationaux et régionaux	Visite	10	170 000 000	10	340 000 000	340 000 000	340 000 000	340 000 000	340 000 000	1 700 000 000	226 667
Activité 9 : Mettre en place un cadre de concertation	réunion	20	10 000 000	20	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000	200 000 000	26 667
Activité10: Mettre en place un SIG	Forfait	1	50 000 000	1	0	50 000 000				50 000 000	6 667
Résultat 3 : La réserve communautaire est créée										770 000 000	102 667
Activité 1 : Réaliser l'inventaire des principales pressions et menaces anthropiques et naturelles qui pèsent sur l'AMP	Enquête	2	25 000 000	2		25 000 000			25 000 000	50 000 000	6 667
Activité 2: Géo référencer les limites de la réserve communautaire	base de données	1	10 000 000	1	10 000 000	0	0	0	0	10 000 000	1 333
Activités 3 : Délimiter la réserve communautaire	Montant budget	1	30 000 000	100	0	0	0	15 000 000	15 000 000	30 000 000	4 000
Activités 4 : Réactualiser les cartes de la réserve	exemplaire	100	2 500 000	100	250 000 000		0	0	0	250 000 000	33 333

Activités 5 : Réviser les textes législatifs et réglementaires	textes		25 000 000	2	0	20 000 000	20 000 000	10 000 000	0	50 000 000	6 667
Activités 6 : Vulgariser les textes législatifs et réglementaires	montant budget	10	2 000 000	10			20 000 000			20 000 000	2 667
Résultat 4: Les activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement sont appuyées										0	-
Activité 1: Identifier et appuyer les activités génératrices de revenus	AGR	6	10 000 000	6	5 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	60 000 000	8 000
Activité 2 : Mettre en place un système de micro crédit	crédit	1	300 000 000	1		300 000 000	0	0	0	300 000 000	40 000
Résultat 5 : Un système de surveillance efficace est mis en place										0	-
Assurer la surveillance des zones intégrales	Surveillance								PM		
Assurer le contrôle de l'application des règles d'accès aux ressources	Nbre		PM								-
Résultat 6 : Un programme d'éducation d'information et de communication(EIC) est mis en place										263 000 000	35 067
Activité 1. Identifier les thèmes de formation	thème	6	2 000 000	6	6 000 000	3 000 000	3 000 000	0	0	12 000 000	1 600
Activité 2 : Concevoir et diffuser des supports pédagogiques (bandes dessinées, albums de coloriage, jeux, tracts, posters, T-shirts...) appropriés à la culture de la localité ;	support	7	5 000 000	7	17 500 000	8 750 000	8 750 000	8 750 000	0	35 000 000	4 667
Activité 3 : Mettre en place des groupes thématiques	groupe	6	1 500 000	6	9 000 000	0	0	0	0	9 000 000	1 200
Activité 4 : Organiser des sessions de formation	session	6	20 000 000	6		40 000 000	40 000 000	40 000 000		120 000 000	
Activité5 : Organiser les séances d'éducation, d'information, et de communication au niveau des communautés locales et dans les établissements scolaires ;	Séances	6	10 000 000	6	0	30 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	60 000 000	

	Activité 6 : Diffuser les messages environnementaux à travers les médias	messages	18	1 500 000	18	0	6 750 000	13 500 000	6 750 000	6 750 000	27 000 000	3 600
	Résultat 7 : Le système de suivi-évaluation est mis en œuvre										330 000 000	44 000
	Activité1 : Organiser des réunions de concertation avec toutes les parties prenantes	réunion	9	25 000 000	9	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	45 000 000	225 000 000	30 000
	Activité2: constituer un comité de suivi-évaluation	Comité	1	5 000 000	1			5 000 000			5 000 000	
	Activité3: Assurer le suivi -évaluation	Comité	1	100 000 000	1			50 000 000		50 000 000	100 000 000	
C	Fonctionnement										3 308 334 240	441 111
	Personnel FP										1 416 000 000	188 800
	Prime de fonction conservateur	ff/mois	1	2 000 000	60	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	120 000 000	16 000
	Frais de mission conservateur	ff/mois	1	800 000	48	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	48 000 000	6 400
	Personnel fonctionnaire										0	-
	Primes de fonction des cadres de la réserve.	ff/mois	5	20 000 000	240	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	240 000 000	1 200 000 000	160 000
	Frais de mission du personnel.	Nbre	5	800 000	48	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	9 600 000	48 000 000	6 400
	Véhicule conservateur										199 752 000	26 634
	carburant	Qté	1	2 660 000	60	31 920 000	31 920 000	31 920 000	31 920 000	31 920 000	159 600 000	21 280
	lubrifiant	Qté	1	79 800	2	957 600	957 600	957 600	957 600	957 600	4 788 000	638
	entretien et pièces de rechange	Nbre	1	133 000	3	1 596 000	1 596 000	1 596 000	1 596 000	1 596 000	7 980 000	1 064
	main d'œuvre réparation	Mt	1	106 400	2	1 276 800	1 276 800	1 276 800	1 276 800	1 276 800	6 384 000	851
	Taxes et assurances	Mt	1	5 000 000	5	5 000 000	5 000 000	5 000 000	3 000 000	3 000 000	21 000 000	2 800
	Vedette de surveillance/patrouilles	Mt	1								376 004 000	50 134
	carburant	Qté	1	5 320 000	60	63 840 000	63 840 000	63 840 000	63 840 000	63 840 000	319 200 000	42 560
	lubrifiant	Qté	1	159 600	2	1 915 200	1 915 200	1 915 200	1 915 200	1 915 200	9 576 000	1 277
	entretien et pièces de rechange	Nbre	1	266 000	3	3 192 000	3 192 000	3 192 000	3 192 000	3 192 000	15 960 000	2 128

	main d'œuvre réparation	Mt	1	212 800	2	2 553 600	2 553 600	2 553 600	2 553 600	2 553 600	12 768 000	1 702
	Taxes et assurances	Mt	1	4 500 000	5	4 500 000	4 500 000	4 500 000	2 500 000	2 500 000	18 500 000	2 467
	Moto marine										357 504 000	47 667
	carburant	Qté	1	5 320 000	60	63 840 000	63 840 000	63 840 000	63 840 000	63 840 000	319 200 000	42 560
	lubrifiant	Qté	1	159 600	2	1 915 200	1 915 200	1 915 200	1 915 200	1 915 200	9 576 000	1 277
	entretien et pièces de rechange	Mt	1	266 000	3	3 192 000	3 192 000	3 192 000	3 192 000	3 192 000	15 960 000	2 128
	main d'œuvre réparation	Mt	1	212 800	2	2 553 600	2 553 600	2 553 600	2 553 600	2 553 600	12 768 000	1 702
	Taxes et assurances	Mt										
	groupe électrogène 5 KVA		1								471 421 440	62 856
	carburant	Qté	1	8 512 000	510 720 000	102 144 000	80 640 000	80 640 000	80 640 000	80 640 000	424 704 000	56 627
	lubrifiant	Qté	1	255 360	15 321 600	3 064 320	2 419 200	2 419 200	2 419 200	2 419 200	12 741 120	1 699
	entretien et pièces de rechange	Nbre	1	425 600	20 428 800	4 085 760	3 225 600	3 225 600	3 225 600	3 225 600	16 988 160	2 265
	main d'œuvre préparation	Mt	1	340 480	20 428 800	4 085 760	3 225 600	3 225 600	3 225 600	3 225 600	16 988 160	2 265
	motos		2								7 652 800	1 020
	carburant	Qté	1	76 000	4 560 000	912 000	912 000	912 000	912 000	912 000	4 560 000	608
	lubrifiant	Qté	1	2 280	136 800	27 360	27 360	27 360	27 360	27 360	136 800	18
	entretien et pièces de rechange	Qté	1	3 800	228 000	45 600	45 600	45 600	45 600	45 600	228 000	30
	main d'œuvre préparation	Mt	1	3 800	228 000	45 600	45 600	45 600	45 600	45 600	228 000	30
	Taxes et assurances	Mt	1	500 000	2 500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000	333
	Salaire personnel contractuel										480 000 000	64 000
	Chauffeur	Nbre	1	24 000 000	120 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	120 000 000	16 000
	Capitaine barque		1									
	Comptable		1	24 000 000	120 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	24 000 000	120 000 000	16 000

				000								
	secrétaire		1	18 000 000	90 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	90 000 000	12 000
	gardiens		1	7 200 000	36 000 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	36 000 000	4 800
	Maintenancier		1	8 400 000	42 000 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000	42 000 000	5 600
	RTS				8	500 000					4 000 000	533
	CNSS				8	3 500 000					28 000 000	3 733
	Prime d'encouragement personnel	ff/semestre	16	8 000 000	40 000 000	8000000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	40 000 000	5 333
	SOUS TOTAL (A+B+C)										11 338 834 240	1 511 845
	Frais de gestion OGUIPAR (6% S/T A+B+C)										680 330 054	90 711
D	Frais divers (4% du Montant partiel: A+B+C+D)										453 553 370	60 474
E	TOTAL GENERAL (A+B+C+D)										12 472 717 664	1 663 029